5 centimes

La Petite Gironde

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

EDITION DU MATIN

5 centimes

46e ANNEE - N° 15.930

SAMEDI 12 FEVRIER 1916

ÉDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir) : Bordeaux, Paris et l'étranger
2e Édition : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.
3e Édition : Charente-Inférieure.
4e Édition : Charente.
5e Édition : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Pyrénées-Orient, Hérault.
6e Édition : Dordogne, Corrèze, Lot, Haute-Vienne, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron.
7e Édition : Hautes-Pyrénées, Gers.
8e Édition : Landes, Basses-Pyrénées, Espagne.
9e Édition : Lot-et-Garonne, Gers.
10e Édition (Matin) : Gironde, arrts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, art de Bergerac.
11e Édition (Matin) : Gironde, arrts Bordeaux (partie), La Réole, Bazas.
12e Édition (Matin) : Bordeaux et communes suburbaines.

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86
PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (payables d'avance)

		La ligne		La ligne
Annonces dernière page (dix col. au 6)		1f 75	Faits Divers... (sept col. en 7)	7f
Réclames d° d° (sept col. en 7)		3 50	Chronique Locale (sept col. en 7)	11

S'ADRESSER POUR LES ANNONCES { A BORDEAUX : Bureau du journal, 8, rue de Cheverus. Agence Havas, perfectionnement du Grand-Théâtre. / A PARIS : Agence Havas, 8, place de la Bourse. Société Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.

Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Gironde et les départements limitrophes ci-après : — Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f »	11f »	22f »
Autres départements et Colonies	6 50	12 »	24 »
Etranger (Union Postale)	9 »	18 »	36 »
Abonnements d'un mois pour la France	2 25	»	»

Les Abonnements se paient d'avance.

LA VIE CHÈRE

SUR LES TOITS

— La vie chère ???... Mais notez, mes enfants, qu'en 70, un de mes arrière-grands-pères a été payé quatre-vingts francs...

Reproduction d'une page en couleurs de *LA BAIONNETTE* — Dessin de Jacques NAM

La Question du Gaz

TROISIÈME ARTICLE

A côté du point de vue pratique, sur lequel nous nous sommes étendus dans nos deux précédents articles, et qui doit primer tous les autres, il y a aussi des considérations d'équité et de moralité qu'il est impossible de négliger.

On ne saurait, en effet, admettre qu'une industrie aussi importante que celle du gaz, dans laquelle sont engagés des centaines de millions, qui est chargée d'un service public dont le fonctionnement continu s'impose, qui fournit à la défense nationale, et à prix de revient, la matière première de ses explosifs, puisse être laissée à la merci des événements les plus déconcertants et amenée à la ruine, *sans trouver aucun des appuis comme celui qui est fourni par l'Etat, tout au moins sous forme d'avances, aux usines travaillant directement pour la guerre, lesquelles usines ont en plus leurs bénéfices de fabricants.*

Les capitaux engagés dans les entreprises gazières sont considérables, et la petite épargne y figure pour une large part. C'est le cas à Bordeaux où le capital de la Compagnie ne représente pas moins de quatorze millions de francs d'actions, pour lesquelles on pouvait, avant la guerre, entrevoir après de longues années d'attente, la perspective de quelque rémunération; plus de dix-huit millions de francs d'obligations, dont la Compagnie a dû, depuis la guerre, suspendre le paiement des coupons et leur amortissement.

La perte de pareils capitaux atteindrait sur notre place un grand nombre de petites bourses.

La tendance à reconnaître les conditions exceptionnelles de la guerre actuelle s'affirme chaque jour plus nette dans les dispositions diverses édictées par les pouvoirs publics, notamment dans la circulaire ministérielle concernant les marchés de fournitures de la guerre et de la marine, ou dans le projet de loi sur les loyers, ou encore dans celui déposé par M. A. Faillot (dont nous avons récemment rendu compte) sur les marchés à livrer conclus avant la guerre.

On ne peut concevoir que, dans cette période tragique où la force majeure se manifeste à chaque instant sous les formes les plus diverses, des intérêts aussi respectables puissent être sacrifiés, qu'une Compagnie, entrepreneur d'une ville, puisse être exposée à des mesures qui constitueraient une véritable spoliation, ni que la ruine des actionnaires et des obligataires puisse servir de base à une régie municipale, pour laquelle l'heure serait évidemment bien mal choisie.

Cette question de régie s'était, comme on se le rappelle, déjà posée devant le Conseil municipal actuel en octobre 1913.

Il s'agissait alors de savoir si la Ville entendait user de la faculté de rachat qui lui est conférée, au bout de la dixième année d'exploitation, par le cahier des charges, en prévenant le concessionnaire un an à l'avance.

Le rapporteur, M. Bordes, déclarait que le rachat, dans l'incertitude du prix à payer et l'incertitude des charges de l'avenir, serait de la part du Conseil une véritable folie. M. le Maire faisait de son côté ressortir le formidable aléa de l'opération, et le conseil se prononçait contre le rachat et, par voie de conséquence, contre tout système de régie. Des pourparlers suivaient en vue d'une entente pour rendre plus viables les conditions de l'exploitation; les choses étaient en suspens quand la guerre éclata.

Nous avons relaté, à l'époque, toutes les phases de l'affaire. Les considérations qui dictèrent alors la conduite de l'administration municipale et du Conseil empruntent aux faits actuels une nouvelle force.

Tout le monde conviendra que ce n'est pas l'heure de courir aux aventures; une seule chose importe, c'est qu'aucun service public de notre ville, et principalement celui du gaz et de l'électricité, ne puisse, par le manque de la matière première, rester un seul instant en souffrance. Tout doit être mis en œuvre pour atteindre ce résultat essentiel par le concours de toutes les bonnes volontés.

LA TUBERCULOSE

Voici la conclusion d'un éloquent article du professeur Landouzy, dans *Paris-Médical*, sur l'un des plus angoissants problèmes d'hier et de demain :

Va-t-on, enfin, comprendre que la tuberculose n'est qu'une des faces de la question sociale? Va-t-on, enfin, comprendre qu'à la pandémie tuberculeuse, tuant, bon an, mal an, 400,000 Français (dont, à Paris, 12,000 adultes et 2,000 enfants des deux premiers âges), sont liés les intérêts de la sécurité nationale, de la puissance et de la richesse du pays, comme l'avenir de la race?

Pendant combien de décades encore nous faudra-t-il clamer que la douce France, par trois plaies : la tuberculose, l'alcoolisme et le malthusianisme, perd le meilleur de son sang? N'ont-ils pas raison ceux des meilleurs esprits qui disent que si pareilles plaies n'avaient pas été grandes ouvertes, nos forces restant parmi les plus grandes, nous n'aurions pas connu la guerre actuelle? Pense-t-on ce que nous coûte de richesses et d'hommes : d'abord, la tuberculose et l'alcoolisme, l'un comme l'autre tuant les individus, détruisant les familles, décimant l'armée et abâtardissant la race; ensuite le malthusianisme à qui notre pays doit, sur 11,317,434 familles, de compter 1,805,744 foyers sans enfants et près de 3 millions de ménages n'ayant qu'un seul héritier!

Exagèrent-ils donc ceux d'entre nous qui, sans se lasser, répètent que la France périt de tuberculose autant que d'alcoolisme? Auront-ils été bons serviteurs du pays ceux de nos phtisiologues qui, en face du débordement de la tuberculose, accru par dix-sept mois d'hostilités, voient la question de la maladie sociale se poser anxieusement comme un autre aspect de la défense nationale?

La Vente d'un Insigne de Salut en Autriche

Genève, 11 février. — *Le ministère de l'intérieur autrichien vient de prendre une mesure ingénieuse. Reprenant l'idée de la Société pour les Marques de Salutations « salutierverein », il livre un insigne vendu en faveur des secours de guerre. Le propriétaire de l'insigne est dispensé de saluer n'importe quelle personne en ôtant son chapeau. Le port de l'insigne autorise le salut militaire. L'insigne : un chapeau noir avec une main sur le fond, porte la mention : « Dispense officielle de saluer. » Il coûte deux couronnes et se vend dans les magasins.*

Le produit net des insignes va au bureau des secours de guerre. En peu de temps, 3,000 insignes ont été vendus. Le ministère rend le public attentif au fait qu'il ne s'agit pas d'une impolitesse, mais d'un changement de la manière de saluer. Le salut de la main comporte de nombreux avantages.

L'AMOUR ET LA GUERRE

C'est un sujet délicat qui par la variété des aspects et la complexité des documents ne pourra être traité librement qu'après la guerre, et pas toujours sur le mode folâtre que les mauvais plaisants pourraient croire. En attendant l'heure où ne fonctionnera plus la censure que chacun s'impose, la vraie censure, nous ne pouvons que verser au dossier les faits et gestes que nous fournissent les journaux.

Les Allemands mettent les pieds dans la carte du Tendre avec cette lourdeur qui leur sert de marque de fabrique, *made in Germany*. C'est ainsi que le commandant de la place de Welhauer, dans la Prusse orientale, a fait publier dans le *Welhauer Tageblatt* l'avis suivant :

« Il est arrivé à ma connaissance que des femmes dont les maris sont au front ne respectent pas la foi conjugale. Dans tous les cas certifiés, je ferai publier les noms de ces femmes. »

Que va faire le commandant dans cette galère fleurie? Sans doute l'Allemagne vit comme nous sous le régime militaire, mais les officiers ne sont pas chargés de dépister les embusqués de l'amour. La garde qui veille aux barrières des palais n'en défend point les rois. Les patrouilles n'en défendent pas les petits bourgeois.

Il y a des juges à Berlin et ailleurs pour faire sentir le poids des justes lois aux femmes qui ont une conduite et un cœur trop légers. Mais si l'autorité militaire prétend mettre une sentinelle à chaque foyer conjugal, que d'hommes perdus pour le front, que de G. V. C. ou « gardes des voies de communication » détournés de leur véritable fonction!

Le commandant de la place de Welhauer n'entend point de cette oreille. Rien de ce qui touche aux intérêts des mobilisés ne lui est étranger, même leur honneur. Et il cherche à le défendre en menaçant les femmes infidèles d'une publicité vengeresse. Il oublie, le brave homme, qu'en vertu des conventions et préjugés bizarres de la civilisation, quand une femme manque à ses devoirs, c'est le mari qui est déshonoré. La publicité punirait peut-être la femme, mais elle aggraverait encore le tort fait au mari. Elle donnerait à son aventure un éclat et un retentissement dont il se passerait fort bien. Ce n'est pas matière à corner à tous les vents!

Les femmes de Welhauer n'ont pas été frappées par ces considérations. Elles ont vu simplement dans la menace du commandant une atteinte à l'égalité des droits et des devoirs des époux, et, deux jours après, le *Welhauer Tageblatt* publiait la réponse suivante :

« Nous prions les autorités compétentes de vouloir bien étendre au sexe fort la menace qui vient d'être faite au sexe faible. »

Et la note est signée bravement : « De nombreuses femmes de combattants. » Vous retrouverez là une revendication déjà ancienne et chère aux femmes. Que le commandant ne s'avise pas de répondre par l'argument ordinaire : « Ce n'est pas la même chose... » il se ferait lapider. Œil pour œil, dent pour dent, l'énumération peut être continuée. Malgré les périls du combattant, la femme ne lui accorde pas de moratorium spécial. Il doit respecter la foi jurée, à égalité.

Le président du tribunal de la Seine s'est bien gardé de moraliser comme le commandant en matière si délicate. Il s'est borné, vous l'avez vu, à octroyer quinze jours de prison, sans sursis, à la femme adultère au lieu des 25 fr. d'amende traditionnels. Quinze jours de méditations solitaires, c'est toujours ça de pris sur l'ennemi, le péché! Le diable ne perdra rien pour attendre.

P. B.

Dame par Grâce

Le roi d'Angleterre vient de faire plusieurs nominations dans l'ordre de Malte anglais, et il y a compris Mme Melba, comme lady of grâce, c'est-à-dire dame de l'ordre, par grâce.

En même temps, il nommait plusieurs « chevaliers de justice » et plusieurs « dames de justice ».

On sait que la différence est grande entre les membres de l'ordre qui ont tous les droits pour en faire partie et qui sont appelés, pour cela, « de justice » et ceux qui sont annexés à l'ordre « par grâce ».

Mme Melba est comprise dans la liste sous son vrai nom, Hélène Porter.

FOURRURE DE CAMPAGNE

Pour les protéger contre le froid, on a vêtu nos soldats de chaudes peaux de mouton

Section photographique de l'armée.

L'ÉVACUATION DE L'ARMÉE SERBE

Paris, 11 février. — Au sujet de l'évacuation de l'armée serbe de l'Albanie, où elle était menacée d'enveloppement, diverses solutions furent envisagées. On proposa successivement Salonique, la Corse, la Tunisie. Un premier contingent de 6,000 soldats, choisis parmi les plus déprimés physiquement, fut même envoyé sans délai à Bizerte.

On finit par choisir l'île de Corfou, près de la côte d'Albanie. Cette île offrait l'avantage de ne point expatrier les soldats serbes, qu'on garderait sous la main près du théâtre d'opérations.

C'est le 18 décembre que le conseil des ministres français proposa l'embarquement de l'armée serbe à Saint-Jean-de-Medua.

L'amiral Lacaze, ministre de la marine, télégraphiait aussitôt des instructions en ce sens à notre attaché naval à Rome pour qu'il se mît d'accord avec le gouvernement italien. Le 8 janvier, les conditions de l'embarquement étaient complètement arrêtées. Il devait avoir lieu à la fois à Saint-Jean-de-Medua et à Durazzo. Il ne s'agissait d'ailleurs pas seulement d'emmener les hommes, mais le matériel, les chevaux, le bétail.

D'après les premières prévisions, on devait embarquer à Saint-Jean-de-Medua : 4,000 officiers, 88,000 hommes, 16,000 chevaux, 6,000 bœufs, et, à Durazzo, 2,300 officiers, 37,000 hommes, 10,500 chevaux, 970 bœufs. Ces quelques chiffres peuvent donner une idée de l'énormité de l'entreprise.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, un bataillon de chasseurs alpins débarquait à Corfou pour préparer l'installation des soldats serbes.

Le 15 janvier, le premier contingent serbe parvenait à Corfou. L'évacuation se poursuivit dès lors sans relâche, à raison de 2,000 à 3,000 hommes par jour, puis de 5,000, puis de 7,000, puis enfin, de 10,000 et 12,000. Les derniers transports ont dû arriver hier. Le total des effectifs sauvés doit atteindre à ce jour 134,000 hommes et 35,000 animaux.

On sait qu'en ces derniers temps, un troisième point d'embarquement a été établi à Valona. Les Serbes y sont descendus à pied, venant de Scutari par Durazzo. Ils ont eu ainsi 240 kilomètres à parcourir, dont 40 kilomètres de route et 200 kilomètres de sentiers. En outre, ils ont acheminé avec eux par cette voie 10,000 animaux.

Telle est l'entreprise admirable qui vient de s'effectuer sur les côtes d'Albanie, avec l'aide de l'Italie et de l'Angleterre qui nous ont prêté un concours précieux, mais, surtout, grâce à la volonté et à l'énergie de la France.

UN AÉROPLANE GÉANT

New-York, 10 février. — Santos-Dumont affirme qu'une maison américaine est en train de construire le plus grand aéroplane de guerre qu'on ait jamais connu. Il s'agit d'un triplan d'une force de mille chevaux, et qui pourra porter un équipage de trente personnes, sans compter une grosse charge de bombes. Il aura quarante mètres de largeur et vingt de longueur. Il pourra être armé avec des canons de deux ou trois pouces.

EN CHAMPAGNE

CUISINE ROULANTE SOUS SON ABRI — Photo MEURISSE

LA POLITIQUE INDIGÈNE

du Gouverneur général Ponty

Pendant les sept années qu'il a présidé aux destinées de nos possessions de l'Afrique occidentale, nous avons eu maintes fois l'occasion de dire avec quel soin, quelle vigilante attention M. William Ponty s'était attaché à gagner à l'autorité française l'estime et la confiance des indigènes et à faire administrer la justice sous des formes aussi respectueuses que possible de leurs croyances, de leurs mœurs, de leurs traditions. Mais un exposé des idées qui ont inspiré le regretté gouverneur général, et des mesures qu'il a prises ou suggérées pour mener son œuvre à bien ne saurait, croyons-nous, manquer d'intérêt pour nos lecteurs.

Cet exposé, M. Paul Marty l'a fait avec une réelle autorité; et c'est une sorte d'analyse de sa brochure qui a pour titre « La Politique indigène du gouverneur général Ponty » que nous voulons donner ici.

Cette politique peut, dit-il, être étudiée sous un double aspect : l'un administratif, l'autre judiciaire.

Au point de vue administratif, la doctrine de Ponty était que, pour donner des résultats positifs et durables, l'action de l'autorité doit être souple et présenter des modalités basées sur la connaissance plus approfondie que nous avons maintenant de la psychologie de nos sujets et sur la constitution spéciale de la société africaine, due à la guerre, à la migration des tribus, à l'islamisation de certains clans, etc., etc.

A la politique des commandements indigènes territoriaux, calqués sur les anciennes principautés locales, que les nécessités de notre expansion nous avaient fait adopter, parce qu'elle simplifiait la vie administrative des cercles, mais qui présentait le grave inconvénient de mettre les petits chefs de groupes à la merci d'un individu parfois étranger au pays, Ponty préférait la « politique de races ». Elle offrait, à ses yeux, le grand avantage de ne pas « morceler notre autorité sur la masse de nos sujets, mais de la rendre plus tutélaire en établissant un contact direct entre l'administration et l'administré ».

Aussi, dans ces groupements créés de façon si arbitraire par la tyrannie des chefs locaux, a-t-il libéré de l'oppression les divers éléments ethniques, proclamant « l'égale valeur humaine de tous les peuples » et ramenant à la vie des races qui s'éteignaient sous le joug social et religieux.

Le corollaire de la mise en pratique de la politique de races était évidemment l'utilisation des chefs locaux : mais Ponty ne l'admettait que lorsque ces chefs pouvaient être vraiment utiles à l'administration et aux administrés en même temps.

En somme, le Code administratif du prédécesseur de M. Clozel pouvait se résumer en ces mots : respect des mœurs et des traditions religieuses et sociales des indigènes; pas de méthode rigide et cassante, pas de parti pris, toujours du tact, de la bienveillance, de la conciliation; adaptation de notre administration aux contingences locales.

C'étaient là les principes de ce qu'il appelait « la politique d'apprivoisement ».

Au point de vue judiciaire, Ponty s'appliqua à introduire des réformes et des compléments nécessaires dans le décret du 10 novembre 1903 qui avait réglé l'organisation et le fonctionnement de la justice en Afrique occidentale, mais il tint compte pour cela du droit coutumier des indigènes et même, jusqu'à un certain point, de leurs institutions juridictionnelles et montra le constant souci d'un contrôle impartial.

Sur sa proposition, un décret du 16 août 1912 réorganisa la justice indigène sur les bases du précédent décret, mais avec toutes les modifications utiles.

Procédure et voies de recours, simples, souples, bien à la portée des peuples noirs; exécution, sans arbitraire, des jugements, qui sont adaptés à la mentalité primitive de nos sujets, voilà ce qu'assura le nouveau décret, que suivirent bientôt de commentaires de remarquables « instructions », où le gouverneur général constatait avec satisfaction les bons résultats de la remise à des noirs du soin « d'interpréter et d'appliquer les coutumes locales », et donnait des précisions sur la compétence, l'organisation et la composition des tribunaux indigènes, ainsi que sur la représentation dans ces tribunaux du statut des justiciables, les parties ou prévenus étant appelés à comparaître devant des magistrats ayant les mêmes mœurs et coutumes qu'eux.

Pour conclure, en matière judiciaire comme en matière politique, Ponty s'est inspiré des grands principes d'humanité qui font l'honneur de notre race, considérant la colonisation non pas comme une œuvre d'asservissement, mais comme l'action bienfaisante d'un peuple civilisé sur un peuple arriéré.

Certes, c'était un caractère; il savait, quand il le fallait, faire preuve d'énergie, prendre de graves résolutions, mais sa bonté naturelle reparaissait toujours. Aussi s'est-il concilié de chaudes sympathies qui, aujourd'hui, se traduisent par le vœu que sa dépouille soit laissée sur cette terre d'Afrique, dont il a préparé l'avenir et où doit se perpétuer son souvenir.

P. DIALA.

LA BENZINE DU MOINE MÉNÉLAS

Athènes, 10 février. — Suivant des informations de Polygiros, chef-lieu de la péninsule de Chalcidique, un contre-torpilleur français a débarqué à Souflar quelques marins, qui, après de minutieuses recherches, ont trouvé dans le couvent du moine Menelas Glaraki, un dépôt de cinquante bidons de benzine. Le moine, interrogé sur la provenance et le but de ce dépôt, a déclaré que la benzine se trouvait de tout temps emmagasinée dans son couvent... pour les besoins d'un moteur qui fonctionne dans le village.

Le contre-torpilleur, après avoir embarqué la benzine et laissé le moine libre, est reparti.

LE FRANC PARLER DE M. DENIS BOUCHARD

ESQUISSE AUTOBIOGRAPHIQUE

Qui je suis?

... Denis-Etienne-Louis Bouchard, né le 12 octobre 1863, à Saumur (Maine-et-Loire) si j'en crois mon brevet militaire. Mon brave homme de père vécut... et mourut de son métier de vigneron; je dis bien qu'il en mourut, car il succomba à la fureur qui le saisit lorsque d'habiles industriels entreprirent de *champagniser* nos vins des coteaux de la Loire. Ma pauvre mère ne lui survécut qu'un an à peine; et je me trouvai à quinze ans orphelin et seul avec une vingtaine de mille francs que mon tuteur mit trois ans à dilapider

Je m'engageai à dix-neuf ans dans l'infanterie de marine, et j'eus l'honneur d'être un des « pionniers de la civilisation » en Indochine. Cela me valut une balle dans le genou gauche et la précieuse amitié de mon jeune adjudant Georges Peyrard, qui devint après la mort de son père l'un des trois directeurs de la maison Bonvin, Peyrard et Gillon (bonneterie en gros, rue du Sentier).

... Je n'avais jamais été bon à grand'chose, sinon à faire le coup de feu contre les Pavillons-Noirs. Georges Peyrard voulut bien me découvrir des aptitudes commerciales, et, lorsque nous fûmes rentrés en France, libérés tous les deux après cinq ans de service, il me prit comme voyageur dans sa maison.

J'eus la chance de réussir et de conclure de bonnes affaires, si bien qu'en 1890, mon ami Peyrard, resté seul propriétaire de la maison après la mort de M. Bonvin et la retraite de M. Gillon, fit de moi son associé, et l'année suivante, son beau-père, en m'accordant la main de sa sœur cadette, Mlle Berthe Peyrard, une blondinette de dix-huit ans, et je ne crains pas de le dire : jolie comme les amours. Ce fut une de ces unions, comme il y en a plus qu'on ne le croit, où l'amour se trouve d'accord avec la raison... sociale.

Mon beau-frère mourut en 1895 d'un accident de chasse. Privé de son concours, je revendis la maison avec un bénéfice de 200,000 francs, que je perdis jusqu'au dernier sou dans des affaires de Bourse où je n'ai jamais rien compris.

Tout était à recommencer. Ma chère femme, enceinte de notre deuxième enfant, commença par me laver la tête comme je le méritais. Puis, ayant tout dit et le reste, elle montra un courage et une abnégation que je n'oublierai jamais. Elle sacrifia toute sa dot à payer mon passif; je lui dois, avec mon bonheur, ce qui vaut plus que le bonheur même : un nom sans tache.

Je me remis à l'ouvrage... J'étais, comme on dit, *avantageusement connu dans ma partie;* et l'on savait de quoi j'étais capable. Après bien des pas et des démarches, je finis par rentrer comme voyageur dans la maison Liénard et Cauvin (confections pour dames), et pendant trois ans, je parcourus les Etats-Unis et l'Amérique du Sud.

A la fin du siècle dernier, je rencontrai à San-Francisco (car rien n'arrive que par hasard) un compatriote, un Angevin comme moi, M. Edouard de Narcé, qui exploitait une concession sur la côte d'Annam, entre Quinhone et Nha-Trang... Nous devînmes bientôt les meilleurs amis du Nouveau-Monde; il me rendit le goût à cette vieille Indochine, que j'avais contribué à conquérir (Ah! mais...); il me proposa d'y retourner avec lui et de devenir son associé. Je n'y mis qu'une condition, c'est que je pourrais emmener ma femme et mes deux enfants. Puis je lui confiai les quelque trente mille francs que j'avais pu économiser au cours... au long cours de mes voyages, et je revins à Paris consulter ma femme.

En entendant parler de notre prochain départ pour l'Indochine, Mme Bouchard jeta les hauts cris et me menaça de divorcer.

... Deux mois après, nous étions installés sur la côte d'Annam, auprès d'Edouard de Narcé et de sa jeune femme, mère de deux gamins et d'une charmante fillette.

Nous avons, ma foi, passé là les dix meilleures années de notre vie. Le riz, le thé, le manioc m'ont refait une petite fortune, et je suis rentré à Paris en 1913 avec mon demi-siècle et mon demi-million; j'ai même gardé quelques intérêts dans la concession que Narcé continue d'exploiter là-bas.

Ma chère femme m'a donné quatre beaux enfants : Adrien en 1893, Henriette en 1895, Jacqueline en 1903 et ce gamin de René (qu'on n'attendait plus) en 1906; les deux aînés sont Parisiens, mais Jacqueline et René ont vu le jour de l'autre côté de la planète. Ce sont deux petits Français d'Extrême-Orient, et qui ne s'en portent pas plus mal.

Nous avons marié notre belle Henriette, il y a deux ans, avec M. Lucien Doublet, fabricant de papiers peints, qui, après avoir obtenu la main de ma fille, conquiert en ce moment la main de Massiges.

Mon fils Adrien qui venait de passer brillamment son concours d'internat au moment de la guerre, s'occupe de chirurgie pratique... entre Roye et Lassigny.

Jacqueline se contente d'être jolie comme l'était sa mère à seize ans, et ce petit mâtin de René me ressemble au point que je suis bien forcé de lui pardonner tous ses défauts.

Voilà toute ma vie héroïque, sentimentale et budgétaire.

Et maintenant que vous connaissez le bonhomme et sa petite famille, je ne souhaite, chers lecteurs, que de devenir votre ami.

Ancien négociant, vieux colon, voyageur par métier et par goût, aujourd'hui bourgeois paisible et spectateur du plus grand drame de l'Humanité, je n'aurais pas de plus grande joie parmi nos inquiétudes, nos angoisses et nos espoirs actuels, que de venir parfois faire un brin de causette avec vous.

Seulement, encore une fois, j'ai besoin de toute votre indulgence; ma femme aurait tôt fait de me rendre l'existence insupportable et je l'entendrais me répéter dix fois par jour :

— Je t'avais bien prévenu. Ça t'apprendra, etc.

Aidez-moi, chers lecteurs, à lui donner tort... Je suis sûr qu'au fond, cela lui fera tant de plaisir.

Denis BOUCHARD.

Dessins d'HEROUARD.

P. C. C. : Le secrétaire, CURNONSKY.

FEUILLETON DE LA GIRONDE du 12 février 1916

(49)

LE

Sergent Renaud

Par Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

Cette question du jeu est capitale dans les colonies; elle a causé de grands ravages au Tonkin, où de simples officiers, des lieutenants, des capitaines, ont souvent perdu des sommes relativement considérables. Ce fut seulement avec ses camarades que Frédéric joua d'abord; presque tous jouaient, d'ailleurs. Et malheureusement pour lui, il fut très heureux dans les premières parties, et dépensa royalement, avec ses camarades l'argent qu'il leur avait gagné. Mais un mois ne s'était pas écoulé qu'il devenait le commensal de négociants français qui consacraient tous leurs loisirs à jouer.

Qui l'avait introduit dans ce milieu?... Sans doute quelque courtier de jeu, comme il s'en trouve dans tous les pays du monde! Il joua beaucoup, perdit, regagna. Et le colonel de Brettecourt, qui le surveillait attentivement, songeait à lui adresser des remontrances; il n'osait pas, cependant; sa situation si particulière vis-à-vis de la famille de Villepreux l'arrêtait... Et le jour même où Brettecourt recevait la lettre de Vauchelles, Frédéric était invité par un négociant français à l'accompagner chez un riche Chinois.

Les Chinois n'ont pas cessé, malgré la guerre, d'occuper une grosse situation à Hanoï. Presque tout le commerce est entre leurs mains; ils gagnent énormément d'argent, très honnêtement d'ailleurs, et leur plus grande distraction est de fumer l'opium et de jouer. Frédéric se rendit à cette soirée, sans s'imaginer qu'elle se terminerait par une partie de jeu; il croyait simplement assister à une de ces scènes pittoresques dont on est si friand dans un pays étranger.

Après un repas qui se composa des mets les plus saugrenus, tels que vessies de poisson séchées, filets de congre fumé, tranches de poisson cru, nids de salangane, ailerons de requin, tronçons de canne à sucre, accompagnés de riz et de légumes, on passa dans la pièce qui correspond à notre fumoir. Le Chinois, enchanté de recevoir un officier français, voulait lui faire les honneurs de sa salle d'opium. Il lui offrit de se coucher sur un lit de canne, devant lequel se dressait une tablette chargée de la multitude d'objets qui servent à préparer et à fumer l'opium.

Fumer de l'opium! Quel est l'Européen, voyageant en Orient, qui n'a pas éprouvé ce désir, au moins une fois? Frédéric pensa qu'il ferait d'aimables rêves et que cela le dédommagerait du mauvais dîner qu'il venait d'avaler. Malheureusement, et contrairement à une opinion très répandue, l'opium, tel que le fument les Chinois, ne produit ni un sommeil subit ni les moindres rêves. Les Chinois ne trouvent dans l'opium qu'un excitant, comparable à la tasse de café des Européens; et ceux qui n'en abusent pas, qui ne sont pas devenus les esclaves de cette passion, y cherchent surtout un stimulant pour le travail, pour les affaires.

Frédéric s'amusa beaucoup à préparer sa pipe d'opium, suivant les indications qu'on lui donnait; il composa sa pâte, en se disant que ce serait un récit très pittoresque à faire à sa sœur. Puis, sa pipe placée sur une petite lampe, il aspira lentement les fumées de l'opium. Le négociant français qui l'avait amené et le Chinois qui leur offrait l'hospitalité semblaient l'avoir oublié; ils fumaient tous les deux avec une parfaite béatitude.

D'autres négociants français, d'autres Chinois arrivèrent et se mirent aussi à fumer, et quand tous furent sous l'empire de l'opium, on organisa une partie de jeu — un jeu très compliqué qu'il serait trop long d'expliquer et qui ressemble d'ailleurs à la roulette.

Tous les joueurs, excités par l'opium, étaient pleins d'entrain; ils faisaient leurs combinaisons avec une étonnante netteté d'esprit; leur intelligence était certainement doublée par le poison, qui avait produit un effet tout contraire sur Frédéric. Le malheureux ne s'appartenait plus; sa tête était en feu, ses yeux voyaient trouble. Lui aussi était très excité, mais comme un homme sous l'empire de l'ivresse. Il joua beaucoup sans bien se rendre compte de ce qu'il faisait, gagnant, puis perdant. Et quand il eut perdu tout l'argent qu'il avait sur lui, il joua sur parole. — Les péripéties du jeu sont les mêmes sous toutes les latitudes. Il commençait alors à s'alourdir. Des domestiques annamites vinrent le prendre et, le soutenant sous les bras, le ramenèrent chez lui. Il tomba, accablé, sur son lit et s'endormit sans avoir même la force de se dévêtir.

Le lendemain, il était grand jour lorsqu'il s'éveilla. Il n'ouvrit les yeux que peu à peu, les refermant malgré lui, puis les rouvrant, les refermant encore. Quand il s'éveilla enfin complètement, il promena un regard confus autour de lui. Il ne se souvenait pas d'être rentré chez lui, il avait encore la vision de cette salle d'opium, de ce mélange de Français et de Chinois... Il cherchait machinalement la table de jeu.

Au lieu de tout cela, il n'aperçut qu'un visage sévère, dont le regard le fit trembler. Il murmura doucement :

— Mon colonel!

C'était Brettecourt, en effet. Il tendit la main à Frédéric, et son regard prit aussitôt une expression de bienveillance.

— Eh bien! capitaine, comment vous trouvez-vous?

Frédéric voulut se soulever. Une torpeur indicible le retint sur son lit.

— Je ne sais ce que j'éprouve, balbutia-t-il.

— Vous éprouvez l'impression d'un homme qui a commis une folie, dit tranquillement Brettecourt.

— Une folie!

Ce mot acheva de rendre à Frédéric sa présence d'esprit; il se souvenait maintenant avec plus de netteté de ce qui s'était passé la veille. Il avait joué sur parole et perdu sept mille piastres — une trentaine de mille francs environ. Et il n'avait, pour faire face à son engagement, que quelques centaines de francs. « Je suis perdu! » Cette pensée le fit pâlir affreusement; mais il eut le courage de garder une bonne contenance.

— Une folie? répéta-t-il, non, mon colonel, une grosse sottise, voilà tout.

Il ne voulait pas reconnaître la vérité devant cet homme que sa famille détestait; l'humiliation eût été trop forte. Brettecourt répliqua imperturbablement :

— J'ai dit : une folie, parce que c'est une folie. Ce matin, votre ordonnance a vainement essayé de vous éveiller; vous avez manqué à l'appel. Et, comme je passais une revue, votre absence m'a inquiété. Je me suis alors informé de ce que vous aviez fait hier, et j'ai appris...

Frédéric bondit de son lit; une vive rougeur lui monta au visage. Son orgueil était trop vivement choqué...

— Mais de quel droit, Monsieur?

— Du droit, répondit sévèrement Brettecourt, qu'a tout colonel de surveiller ses officiers! Du droit...

— Pardon, mon colonel, vous avez le droit de me punir, puisque j'ai manqué à l'appel; vous n'avez pas le droit de pénétrer dans ma vie privée...

— Vous avez le caractère un peu vif, monsieur de Villepreux, vous m'interrompez... Permettez-moi d'achever ma pensée; j'allais ajouter : du droit de l'amitié!

Frédéric baissa la tête.

— Il y a quelques mois, continua Brettecourt, le jour de la délivrance de Tuyen-Quang, vous avez empêché un de vos hommes d'entrer le premier dans un fort chinois; c'était votre droit. Le fait d'armes est beau, et vous a valu, malgré votre jeunesse, le grade de capitaine. C'est mon droit aujourd'hui de vous sauver... Il n'y a plus ici de colonel et de capitaine; il n'y a qu'un vieil ami, qui vient à vous. Comme colonel, je vous mets aux arrêts; comme ami, je me mets entièrement à votre disposition.

Tout cela était dit avec une gracieuseté parfaite, comme si cette scène se fût passée à Paris, dans une salle de cercle. Personne n'aurait pu deviner la profonde émotion qui agitait Brettecourt. Frédéric demeurait silencieux, stupide d'étonnement. Le dernier homme auquel il se serait adressé, dans cette heure difficile, venait le sauver!

— Allons! poursuivit Brettecourt en souriant, je vois que la confidence est difficile; je la ferai pour vous. Depuis quelques mois, vous jouez beaucoup; vous n'êtes pas le seul : la plupart de vos collègues se sont laissé entraîner; je n'ai pu que le déplorer; j'espérais du moins qu'aucun de vous n'irait aussi loin. Hier, vous vous êtes laissé conduire chez un Chinois; vous avez été... surpris, et vous avez perdu sept mille piastres. Le chiffre est-il exact?

— Oui, Monsieur.

— Vous n'êtes pas en mesure de les payer; je ne dis nullement cela pour vous humilier, mais pour examiner et résoudre rapidement une situation fâcheuse. Aucun de vos collègues n'est en mesure de vous les prêter. Cependant, si vous ne les avez pas payés ce soir...

— Soyez tranquille, mon colonel, je ne déshonorerai ni mon nom ni mon uniforme.

Frédéric dit cela avec tant de calme que Brettecourt ne put s'empêcher de tressaillir.

— C'est précisément ce que je veux éviter. Votre nom et votre uniforme sont de belles choses; mais votre mère!...

Frédéric poussa un cri étranglé, et des larmes jaillirent de ses ye

558e JOUR DE GUERRE

Communiqués officiels français

Du 11 Février (15 h.)

Aucun événement important à signaler au cours de la nuit.

Du 11 Février (23 h.)

En BELGIQUE, notre artillerie de campagne a sérieusement endommagé un fortin ennemi près du canal de Passchendaele et provoqué l'explosion de dépôts de munitions.

En ARTOIS, canonnade intermittente dans la région de la route de Lille.

Au sud de la SOMME, au cours d'actions de détail effectuées le 8 et le 9 février, nous avons repris aux Allemands une notable partie des éléments de tranchées restés entre leurs mains dans la région au sud de Frise.

Hier, en fin de journée, l'ennemi a tenté par une violente contre-attaque de nous chasser des éléments reconquis, mais nos tirs de barrage et nos feux d'infanterie ont arrêté net l'adversaire, qui a subi des pertes importantes.

Aujourd'hui, activité moyenne d'artillerie dans tout ce secteur.

Au nord de l'AISNE, tirs efficaces de nos batteries sur des ouvrages allemands au nord de Soupir et sur des convois de ravitaillement au nord-est de Berry-au-Bac.

En CHAMPAGNE, au cours d'une attaque à la grenade dans la région au nord-est de la butte du Mesnil, nous avons fait une quarantaine de prisonniers.

Sur les HAUTS-DE-MEUSE, notre artillerie a bouleversé un blockhaus et des observatoires ennemis dans le secteur du bois Bouchot.

Dix obus de gros calibre ont été lancés aujourd'hui dans la direction de BELFORT.

Communiqués russes

Pétrograd, 10 février.

Front occidental

Sur le front de RIGA, duel d'artillerie et de mousqueterie peu nourri. Le feu de notre artillerie a enrayé en divers endroits les travaux allemands.

Au sud-ouest de SCHLOSSKOCKENHUSEN, sur la Dvina, en amont de FRIEDRICHSTADT, on a aussi signalé les bons résultats de notre artillerie.

Dans la région de JACOBSTADT, l'artillerie allemande a bombardé violemment nos positions près de Duckern et entre Liovonhof et la rivière de Soussey.

Dans le secteur de DVINSK, la fusillade a été animée.

Dans la région de TONNENFELD, les Allemands ont lancé dans nos tranchées des projectiles ronds dégageant des fumées asphyxiantes.

A l'est de Tchemerino, entre Rovno et Loutzk, des détachements de nos troupes se sont emparés d'une hauteur et ont repoussé une contre-attaque immédiate de l'ennemi.

Au sud-est de Tsebroff, nos troupes ont enlevé à la baïonnette une hauteur et l'ont consolidée. Elles ont fait 70 prisonniers du régiment impérial et ont repoussé une contre-attaque autrichienne.

Notre artillerie a délogé l'adversaire d'un entonnoir au sud-ouest de ZAMOUSCHINE, à l'est de Zaleszinski.

Sur une hauteur, à l'est de Baranitche, l'ennemi a fait sauter un fourneau; les tentatives des Autrichiens pour en occuper l'entonnoir ont été arrêtées par des grenades à main et notre fusillade.

Mer Noire

Nos torpilleurs ont canonné les positions ennemies dans la REGION DU LITTORAL. — Une autre escadrille de torpilleurs a détruit sur les COTES ORIENTALES DE L'ANATOLIE sept voiliers et fait des prisonniers.

Front du Caucase

Dans le secteur, nos troupes en combattant progressent; elles ont fait des prisonniers askeris et enlevé deux canons.

En Perse

Au sud de Hamadan, nous avons battu des forces importantes ennemies qui tenaient les positions dans la région de la ville de Nehovend.

Pétrograd, 11 février.

Front occidental

Dans le secteur entre la chaussée de MITAU et le fleuve DVINA, duel d'artillerie animé. Notre artillerie a dispersé en maints endroits des équipes d'ouvriers ennemis. A cinq verstes au sud-est d'IKAKUL, nous avons vu deux explosions dans une batterie ennemie.

Dans la région d'ILLOUKST, nous avons fait sauter un fourneau sous un blockhaus allemand et avons occupé l'entonnoir.

Une fraction d'un de nos régiments ayant opéré une reconnaissance réussie dans la région au sud de LUBTCHA, a démoli un pont que l'ennemi avait commencé à construire sur le Niémen.

Près de TCHERMERINE, par une action combinée de notre infanterie et de notre artillerie, nous avons repoussé de nouveau deux contre-attaques successives que l'ennemi a lancées après les avoir préparées par des rafales d'artillerie lourde et légère. Plus au sud, nos éclaireurs ont opéré quelques explorations heureuses.

Dans la région de TSEBROFF, l'ennemi a tenté également de reconquérir une hauteur que nous lui avions enlevée, et a lancé à cet effet une contre-attaque avec des forces numériquement supérieures; il a appuyé son offensive par des rafales d'artillerie, mais nous avons maintenu notre possession de la hauteur.

Mer Noire

Le 10 février, nos torpilleurs ont continué le bombardement des positions ennemies de la région du littoral.

Front du Caucase

Notre progression continue et nous entravons par notre feu toutes tentatives d'offensive de l'ennemi.

Communiqué italien

Rome, 11 février.

De petites rencontres qui nous ont été favorables ont eu lieu dans le HAUT CHIARZO et dans le secteur de SANTA MARIA.

Dans la zone de GORIZIA, notre artillerie a exécuté des tirs efficaces contre les campements ennemis et contre des trains en marche vers la gare de San Pietro et qui ont été obligés de rebrousser chemin.

Dans la partie montagneuse du théâtre des opérations, la neige est tombée en grande quantité.

Communiqué anglais

Londres, 11 février.

Nous avons fait sauter hier trois mines au nord de TARNOY, et une autre au sud de la FOSSE 8. L'ennemi en a fait éclater une au sud-ouest de la REDOUTE HOHENZOLLERN sans nous causer aucune perte.

L'artillerie ennemie s'est montrée active au nord d'ALBERT, au nord de LOOS et dans la région d'YPRES.

ARMENTIERES et ELDERDINGHE ont été bombardées aujourd'hui.

Nous avons fait sauter cette après-midi une mine au nord-est de GIVENCHY.

Communiqué belge

Le Havre, 11 février.

La nuit dernière, un détachement ennemi important et formé d'hommes choisis a tenté une attaque par surprise sur un de nos postes avancés. Repoussé par notre feu, l'adversaire a laissé devant nos lignes de nombreux morts et blessés. De notre côté, nous n'avons subi aucune perte.

Dans la partie méridionale de notre front ont eu lieu, la nuit dernière et aujourd'hui, de violentes actions d'artillerie.

M. Poincaré visite un Hôpital

Paris, 11 février. — Le Président de la République, accompagné du général Duparge, secrétaire général de la présidence, a visité ce matin l'hôpital complémentaire du Panthéon, dirigé par le médecin principal M. Emile Chautemps, sénateur. Après avoir parcouru les salles où sont soignés environ 500 blessés ou malades, le Président a remis au personnel des infirmières quelques médailles d'honneur des épidémies.

NOTES OFFICIELLES

Culture des Terres abandonnées

Ainsi que nous l'avons dit, le Président de la République a donné son approbation à un décret constituant dans chaque commune rurale un comité d'action agricole élu par tous les agriculteurs de la commune, qui prendrait en main la direction de la culture des terres abandonnées, en même temps qu'il servirait d'intermédiaire et de défenseur des intérêts agricoles auprès des autorités civiles et militaires.

Comme le temps presse et que la campagne de printemps commence déjà, il était nécessaire, pour donner à ces comités leur maximum d'efficacité, de les mettre en marche de suite. Le ministre de l'agriculture a donc décidé que la désignation des membres de ces comités aurait lieu au plus tard le 23 février 1916.

Vu l'urgence, et pour simplifier le mode de désignation de ces comités, le Président de la République vient, par un nouveau décret, de modifier celui du 2 février courant.

« Il reste entendu, ajoute le ministre dans son rapport, que les femmes placées à la tête d'une exploitation agricole auront les mêmes droits que les hommes; beaucoup d'entre elles ont mérité par leur vaillance et leur indiscutable compétence d'être placées au premier rang dans les comités de l'agriculture. »

Voici les nouvelles dispositions :

« Il est constitué, dans chaque commune rurale, pour le temps de guerre, sous le nom de Comité d'action agricole, un comité permanent composé de cinq membres pour les communes de moins de 500 habitants, de sept membres pour celles de 500 à 2.000, et de neuf membres pour toutes les autres communes.

» Les membres de ce comité seront désignés par le Conseil municipal auquel seront adjoints trois agriculteurs, hommes ou femmes, choisis par le Conseil parmi les bureaux des Associations agricoles quelles qu'elles soient, ou à leur défaut parmi de simples membres de ces Associations résidant dans la commune, et, s'il n'en existe pas, parmi les notables agriculteurs.

» Ils seront désignés à la majorité absolue parmi les agriculteurs hommes ou femmes et pourront être choisis en dehors du Conseil municipal et des trois membres adjoints. »

La Question des Courses

Paris, 11 février. — Le comité consultatif des courses s'est réuni cette après-midi au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Au cours de cette séance, le conseil a examiné les demandes formulées notamment par la Société sportive d'encouragement et la Société du demi-sang, tendant à obtenir, vu l'impossibilité de donner des courses, l'autorisation d'organiser des épreuves techniques de classement pour certaines catégories de chevaux.

Le comité a discuté les conditions dans lesquelles ces épreuves qui ne comporteraient ni public ni paris pourraient être éventuellement autorisées, et il a envisagé la question des primes devant revenir aux éleveurs propriétaires dont les chevaux auraient prouvé leur supériorité.

Neutres convaincus de notre Victoire finale

Genève, 11 février. — Les journaux suisses examinent et discutent longuement la situation internationale. Plus que jamais la Suisse romande se dit convaincue du succès final de la Quadruple-Entente, et le « Genevois » résume comme suit l'opinion générale :

« Le fait est patent. Après plus d'un an et demi de lutte sauvage et obstinée qui a donné au monde le spectacle d'un fauve blessé que cernent de patients chasseurs, et qui, d'un coup de sa patte puissante, jette encore sur le sol l'un ou l'autre des rabatteurs, l'Allemagne est obligée de revenir à son commencement. Là est pour elle le tragique de la situation; là est la raison de la conviction que nous gardons entière de la victoire du droit sur la force. »

Les Journaux de Paris

DE CE MATIN

UN ORGANE D'ACTION

L'**Homme enchaîné** (G. Clémenceau) :

Ceux qui se proposent d'obtenir un résultat militaire positif dans le domaine de l'aviation ne peuvent se contenter d'apprendre qu'un avocat est remplacé par un canonnier à la tête des services de cette arme, et qu'une délégation des groupes de la Chambre a décidé de ne pas faire ceci ou cela. Tout cela n'est rien qu'impuissant verbiage ou déplacement d'inorganisation là où il serait nécessaire d'installer des initiatives de direction.

La délégation des groupes de la Chambre aurait émis cent votes négatifs au lieu de se contenter de deux que nous serions dans la même agitation de stérile inactivité que devant, parce que, conseil des ministres ou Comité de salut public, ce qui nous manque c'est tout simplement un organe d'action capable d'agir au lieu de parler.

***

EFFORTS STERILES

Le **Rappel** :

Tant que les groupes de la Chambre qui ont un même idéal démocratique n'auront pas renoncé à leur particularisme, le Parlement, miroir brisé en fragments où la nation ne se reconnaît pas, multipliera des efforts stériles. Nous voulons unir Pétrograd et Rome, Paris et Londres, nous voulons exercer une pesée forte et décisive sur les événements, but admirable et louable; nous voulons un pouvoir fort. Parlementairement, il suffit de l'espace d'une travée pour séparer comme un large océan deux groupes voisins. Nul paradoxe plus déconcertant ne peut se présenter à l'esprit de la Gauche démocratique, aux socialistes patriotes. On ne peut, on ne sait, on ne veut se concerter pour agir.

***

MAUVAISE BESOGNE

La **Victoire** (G. Hervé) :

Un paysan socialiste de l'Yonne, qui fait son devoir depuis dix-huit mois au front, m'écrit une lettre angoissée pour me dire son trouble. Il a dû lui tomber sous les yeux une de ces lettres ou un de ces tracts où quelque pacifiste bêlant aura semé le doute dans son cœur de combattant, besogne criminelle et imbécile. On parle parfois de créer un Comité de salut public. Ceux qui, en temps de guerre, se livrent avec la meilleure foi du monde à cette besogne de démoralisation, ont de la chance que Saint-Just soit mort.

Cet honnête garçon à qui je ne sais quel capitulard bâté est allé troubler la cervelle m'écrit : « Est-ce que nous n'aurions pas, nous Français et les Anglais avec nous, une part de responsabilité dans cette affreuse tuerie ? Et Delcassé et Poincaré ? »

Ah ! je reconnais là la marque de fabrique. Je connais cette histoire à dormir debout !

DÉPÊCHES DE LA NUIT

En Italie

La Visite de nos Ministres

Rome, 11 février. — M. Briand s'est rendu ce matin à dix heures à la Consulta pour conférer avec M. Sonnino.

A la même heure, M. Albert Thomas, les généraux Dumézil et Pellé ont été reçus par le ministre de la guerre, le général Zupelli. Ils ont ensuite été reçus par le sous-secrétaire des munitions, le général Dall Olio.

La Réception du Capitole

Rome, 11 février. — Cette après-midi a eu lieu la réception donnée par le maire, prince Colonna, en l'honneur de M. Briand et de la mission française. Elle a eu lieu au palais du Capitole.

Lorsque M. Briand, la mission française et M. Barrère sont arrivés, la musique municipale a joué la « Marseillaise ». M. Briand et la mission française ont été reçus dans la salle des Faïences par le maire, par M. Sonnino, ministre des affaires étrangères, et la municipalité.

M. Briand et la mission ont passé dans la salle des Triomphes où se trouvaient réunis les présidents des Chambres, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat; ils se sont rendus ensuite dans la salle des Capitaines, où se trouvaient le corps diplomatique, les ministres, les généraux, les amiraux et les membres du Conseil municipal.

DISCOURS DU PRINCE COLONNA

Voici le discours prononcé au Capitole par le maire, prince Colonna, en recevant M. Briand et la mission française :

J'ai l'honneur de vous présenter mes collègues du Conseil municipal de Rome et de vous souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du gouvernement, en leur nom et au nom de mes concitoyens, la bienvenue parmi nous. Ici, sur cette colline historique, qui, pendant tant de siècles, vit passer les plus effrayantes tempêtes et célébrer les plus éclatants triomphes, votre présence nous est particulièrement agréable; à cette heure si grave de notre histoire, elle nous apporte les sentiments de nos frères de France luttant comme nous pour la cause du droit et de la justice.

Veuillez exprimer à vos concitoyens les vœux sincères de notre foi dans l'avenir des races latines, et la confiance absolue où nous sommes que de notre union pendant la lutte naîtra la plus parfaite harmonie après l'inévitable victoire.

DISCOURS DE M. BRIAND

M. Briand a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Syndic, les paroles de bienvenue que vous nous adressez au nom du Conseil municipal et des habitants de Rome touchent profondément mes collègues et moi. Il nous est particulièrement agréable de les entendre prononcer par le descendant de l'illustre famille dont le nom est si intimement lié à l'histoire de votre glorieuse ville. Les paroles que nous échangeons en ce lieu consacré par la plus antique tradition aux revendications de la liberté auront un écho qui se répercutera dans toutes les fractions de la famille latine dans les heures solennelles que nous traversons; elles iront droit au cœur du peuple de Paris, si fier comme le peuple de Rome de ses franchises municipales et si profondément imbu comme lui de ses devoirs envers la patrie.

Soyez persuadé que dans cette lutte où nos héroïques soldats versent leur sang pour la même cause, notre foi dans la victoire est égale à la vôtre. Elle nous apparaît déjà comme le couronnement assuré de nos efforts solidaires et la consécration définitive de l'harmonieuse union de nos deux patries.

Après avoir visité les diverses salles, M. Briand et les membres de la mission française ont quitté le Capitole pendant que la musique jouait la *Marseillaise*. Sur la place Aracelli, une foule nombreuse a manifesté chaleureusement aux cris de : « Vive Briand ! Vive la France ! Vive l'Italie ! »

A l'Ambassade de France

Un dîner a eu lieu à huit heures à l'ambassade de France. M. Briand a prononcé le toast suivant :

Je suis particulièrement heureux d'accueillir le chef et les membres du gouvernement royal dans cette maison de France où se sont si souvent affirmées la communauté d'intérêts et la fraternité de nos deux peuples. Je me félicitais, ainsi que mes collègues, de l'occasion que nous donnent les graves circonstances actuelles d'échanger avec vous nos vues et de concerter nos décisions afin de donner dans tous les domaines à nos communs efforts leur pleine et entière efficacité. C'est par cette liaison, rendue chaque jour plus étroite, que, dans la diversité de nos entreprises militaires et dans toutes les phases de notre lutte économique contre nos ennemis, se réalisera l'unité d'action qui est le sûr garant de la victoire.

M. Salandra a répondu à M. Briand par le toast suivant :

C'est avec la plus vive satisfaction qu'il m'est donné de répéter avec vous l'assurance que les échanges de vues qui, depuis hier, ont été entrepris ici avec Votre Excellence et les éminentes personnalités qui l'accompagnent, ne manqueront pas de nous rapprocher toujours davantage du but essentiel et d'atteindre l'unité indispensable dans l'action des gouvernements alliés. Notre tâche est spécialement facilitée par le fait que l'esprit le plus amical préside heureusement aux relations entre nos deux pays qui, dans les graves circonstances présentes, ayant raffermi les liens de leur race glorieuse, sont prêts à tous les sacrifices et ont réuni tous leurs efforts dans la voie qui les conduira à la victoire.

De très nombreuses Associations et une foule énorme se sont rendues en cortège à l'ambassade de France et ont manifesté frénétiquement en l'honneur de M. Briand et de la mission française, au chant de la « Marseillaise ». De nombreuses torches aux trois couleurs éclairaient la scène, qui était imposante.

Demain matin aura lieu une conférence entre MM. Briand, Salandra et Sonnino, à laquelle on attribue une importance toute particulière.

Des Ministres anglais iront à Rome

Londres, 11 février. — Le « Daily Chronicle » fait prévoir une visite des ministres anglais à Rome :

« L'enthousiasme avec lequel Rome reçoit les représentants de la France, dit-il, justifierait à lui seul ce voyage, qui aura pour résultat une coordination plus étroite des efforts de l'Italie de la France et de l'Angleterre. Nous espérons que les chefs du gouvernement britannique qui n'ont pas pu se joindre à M. Briand iront très prochainement à leur tour conférer avec les ministres italiens. »

Front occidental

Reims encore bombardé

Reims, 11 février. — Mercredi, cinquante obus sont tombés sur un point de la ville de Reims, vers midi

Violents Combats sur le Front belge

Amsterdam, 11 février. — L'*Echo belge* apprend de Gand que, sur le front belge, dans le secteur d'Armentières, un violent combat d'artillerie se poursuit depuis dix jours. Les Allemands fortifient les points faibles.

Le correspondant du journal belge déclare qu'il n'est pas certain que les Allemands préparent actuellement une grande offensive. Les nombreuses troupes qui se trouvaient sur le front belge, au commencement de janvier, sont parties pour une destination inconnue. On a généralement l'impression que toute opération de grande importance a été ajournée pour un temps plus favorable.

Les aviateurs alliés montrent une activité très grande. Ils ont jeté des bombes sur les camps et les parcs d'artillerie et les bâtiments militaires; depuis le 2 février, le camp d'Houthulst a reçu de nombreuses visites d'aviateurs qui ont causé des dommages importants.

Aux Balkans

La Neutralité du Ministère grec

Athènes, 11 février. — *Voici le texte officiel des déclarations faites par M. Skoulloudis à la Chambre :*

Le gouvernement continuera la politique pour laquelle il fut constitué et qui forme son programme politique : maintenir intactes les forces nationales afin de les utiliser en faveur des intérêts nationaux. Cette politique a reçu l'approbation de l'immense majorité du peuple hellène auquel le roi, exerçant le privilège constitutionnel que lui reconnaît la Charte de dissoudre la Chambre, a fait récemment appel. Le vote par lequel vous avez manifesté déjà votre confiance au gouvernement en élisant, selon l'usage consacré chez nous, comme président de la Chambre le candidat désigné par le gouvernement, a confirmé solennellement la confiance du peuple que vous seul représentez conformément à notre régime. Ce fait démontre que notre politique, justifiée par les événements, est investie de l'autorité due à la volonté de la nation à laquelle elle correspond pleinement.

La confiance donnée par la nation à la Chambre nous renforce d'autant plus dans la conviction que notre politique a répondu jusqu'ici aux intérêts nationaux. Cette politique sauvegardera dans l'avenir le pays des grands dangers que la conflagration mondiale actuelle entraîne pour tous les petits peuples. Nous ne méconnaissons pas ces dangers. Ils ne nous échappent pas. Ils se sont aggravés en raison d'une pression extérieure destinée à nous faire adopter une direction contraire à celle tracée par notre politique. Mais, en nous basant sur la confiance du peuple hellène, nous espérons réussir à conjurer les périls.

En maintenant notre attitude, dès le début, nous nous sommes trouvés en présence des difficultés et des complications qui nous font prévoir des difficultés et des complications plus grandes encore dans le cours de l'évolution des événements. La poussée du dehors à quoi j'ai fait allusion, méconnaissant nos sincères intentions et notre droit incontestable de rester à l'écart d'une lutte étrangère à nos intérêts nationaux et à nos obligations, est devenue depuis quelque temps expressive aussi par des actes. Il est possible que cette pression continue, mais l'inébranlable fermeté du sentiment populaire qui s'est manifestée récemment d'une façon éclatante nous donne le ferme pressentiment que ces tentatives d'intimidation ne feront pas dévier le pays de la ligne politique que lui dictent ses intérêts nationaux. Avec une patriotique fierté soutenue par le sentiment de son indépendance, la nation entière subira cette pression avec fermeté.

Le pays ne peut pas méconnaître que, si douloureuses que soient pour nous les conséquences d'une incomplète harmonie entre notre politique et les exigences de ceux qui possèdent la force, les pertes qui en résulteront sont infiniment moindres que les ruines qu'auraient entraînées inévitablement une autre orientation dans notre politique, qui est la politique de la nation. Nous aurons votre appui, comme vous nous l'avez déclaré par votre récent vote; vous serez nos collaborateurs auxquels nous demanderons l'approbation des mesures nécessaires pour l'accomplissement de notre œuvre. Ce n'est pas le moment d'aborder ici les grands problèmes intérieurs; nous envisagerons seulement les questions principales, soumettant à la Chambre les mesures que nous dictent les circonstances

Pendant l'absence de la Chambre, le gouvernement a pris d'urgence certaines mesures et a procédé à la promulgation de certains décrets. En les soumettant à la ratification du corps législatif, il espère qu'il sera excusé par lui. (Vifs applaudissements.)

LE BUDGET EN DEFICIT

Athènes, 11 février — Les recettes budgétaires se sont élevées à 461 millions 454,000 drachmes; les dépenses, à 650 millions 220,000 drachmes; soit un déficit de 188 millions 766,000 drachmes.

UN DEMENTI DU ROI CONSTANTIN

Genève, 11 février. — Le « Journal de Genève », dans son numéro du 23 janvier, avait publié le texte d'un prétendu télégramme qui aurait été adressé par le roi de Grèce au prince héritier de Serbie, et où il aurait dit :

« Je puis t'assurer que l'Allemagne n'éprouve aucune hostilité contre la Serbie et ne demande que la liberté de passer sur ton territoire. Je suis tout disposé à servir d'intermédiaire entre vos deux gouvernements. Je sais qu'en cas de réponse affirmative, l'Allemagne exercera une pression sur l'Autriche, pour que celle-ci cède à la Serbie une partie de la Dalmatie. »

En réponse, le maréchalat du roi de Grèce adresse d'Athènes la dépêche suivante au « Journal de Genève » :

« Prière de démentir catégoriquement la dépêche publiée par vous et intitulée les « Conseils du roi de Grèce », dépêche absolument fausse et de pure invention mensongère, aucune dépêche semblable se référant aux pourparlers de paix entre la Serbie et les belligérants n'ayant jamais été échangée entre Sa Majesté le roi des Hellènes et Son Altesse royale le régent de Serbie. »

Outrageante Menace de Guillaume II à la Roumanie

Bucarest, 11 février. — Tous les journaux roumains indépendants reproduisent, en les accompagnant de commentaires appropriés, les déclarations significatives que, selon des renseignements de source sérieuse, l'empereur Guillaume II aurait faites au tsar Ferdinand et à M. Radoslavof en présence de nombreuses notabilités politiques et militaires bulgares à l'issue du banquet de Nisch :

Si la Roumanie, a-t-il dit, ne voit pas ce qu'a souffert la Belgique parce qu'elle est trop loin d'elle, je crois qu'elle a vu ce qu'a souffert la Serbie qui est à ses frontières. Si cette leçon n'est pas suffisante, nous avons, nous, les Bulgares et les Turcs, une armée assez forte pour franchir le Danube. J'ai entendu dire qu'il n'y a que 60 kilomètres du Danube à Bucarest.

L'opinion générale des milieux politiques et militaires roumains est exactement résumée dans ces lignes, dont le « Journal des Balkans » fait suivre les paroles impériales :

S'il est vrai que le kaiser a fait cette belle découverte de géographie, il semble avoir oublié que sur ces soixante petits kilomètres il pourrait bien rencontrer six cent mille baïonnettes et quelques canons.

La Victoire serbe sur les Autrichiens

Corfou, 11 février. — Il se confirme qu'un sanglant combat eut lieu mardi soir entre les Serbes et les Autrichiens sur la côte albanaise.

Après avoir été tout d'abord repoussés, les Serbes reprirent l'offensive pendant la nuit et mirent les adversaires en complète déroute, leur faisant de nombreux prisonniers.

LES TROUPES MONTENEGRINES ARRIVENT A DURAZZO

Brindisi, 11 février. — D'après les déclarations de réfugiés monténégrins de passage dans cette ville, trois généraux monténégrins, avec un nombre assez considérable de soldats, ont réussi, ces jours derniers, à atteindre Durazzo, où ils se sont mis à la disposition des autorités militaires serbes.

Les généraux et les troupes monténégrines sont arrivés à Durazzo après un voyage fort long et très dur, au cours duquel ils ont eu beaucoup à souffrir du fait du manque de vivres ainsi que des difficultés de la marche dans une région où la saison avait rendu tout à fait impraticables les chemins. Les autorités militaires serbes ont accueilli avec enthousiasme les commandants et les troupes monténégrines.

Aux États-Unis

M. Wilson renie sa Politique

Washington, 11 février. — *La Note allemande au sujet des navires marchands va provoquer un avertissement du gouvernement américain qui préviendra ses nationaux que désormais ils voyageront à leurs risques sur les navires marchands armés et ne seront plus protégés par les Etats.*

Cette mesure renverse ainsi complètement la thèse soutenue depuis le commencement de la guerre que les navires marchands peuvent être armés pour leur défense et que les Américains ont le droit de voyager par mer sans pouvoir être mis en danger.

L'Embargo sur les Exportations

New-York, 11 janvier. — Les Germano-Américains, qui considèrent l'issue de la controverse comme une victoire pour eux, vont exercer une pression sur le Congrès pour forcer le président Wilson à obtenir de l'Angleterre l'abandon du blocus, sous peine d'embargo sur les expéditions d'armements et de munitions pour les alliés; mais le président Wilson, qui a reculé devant une rupture avec l'Allemagne, reculera aussi devant une rupture avec l'Angleterre.

Cependant, on peut constater que les Etats-Unis entrent déjà pour des raisons économiques dans la voie de l'embargo et peuvent prétexter demain pour l'appliquer d'une façon générale et permanente les exigences de la défense nationale invoquée par M. Wilson. On signale, en effet, l'arrêt presque absolu de toutes les exportations pour l'Europe, principalement pour les pays alliés. D'après les journaux de Chicago, les plus grandes Compagnies de chemins de fer des Etats-Unis viennent de publier officiellement qu'elles refusent toutes expéditions de Chicago pour les ports américains de l'Atlantique. C'est la conséquence de la hausse formidable des frets.

Consuls poursuivis

New-York, 11 février. — A San-Francisco, le grand jury a ordonné la mise en accusation des consuls allemand et turc pour conspiration contre la production et l'envoi des munitions, ainsi que pour incendies. La prévention est basée sur 300 documents probants. On possède maintenant des preuves suffisantes des crimes commis par les Allemands aux Etats-Unis pour permettre d'y impliquer les fonctionnaires consulaires allemands accrédités dans les diverses régions de l'Union. Trente-neuf d'entre eux sont déjà accusés d'avoir bénéficié de la protection que leur assure la neutralité américaine pour comploter, pour organiser des attentats par la dynamite et par l'incendie et pour fomenter des grèves au Canada et aux Etats-Unis.

L'Incident du « Lusitania »

Amsterdam, 11 février. — **La « Koelnische Volkszeitung » apprend de Berlin que toutes les nouvelles relatives à une solution de l'affaire du « Lusitania » sont dénuées de fondement officiel.**

Quand la Flotte allemande sortira...

New-York, 11 février. — D'après le *Sun*, de New-York, M. Thomas R. Macmechen, ingénieur-aéronaute et président de la Société aéronautique américaine, a déclaré qu'il croyait à une attaque dirigée contre l'Angleterre par une flotte allemande. Cette flotte serait composée de cuirassés armés de canons de 17 pouces — environ 431 millimètres. — Elle serait escortée par une flottille de fokkers et de zeppelins armés d'un nouveau canon-pneumatique dont les projectiles pénétreraient les blindages. La date de cette grande opération dépendra surtout des résultats donnés par les épreuves du nouvel engin de destruction aérien, le canon-pneumatique ou lance-torpille. M. Macmechen croit que cette arme sera essayée d'ici deux ou trois semaines, au cours d'un grand raid de zeppelins sur Londres.

LA TORPILLE AERIENNE

Depuis quatre ans, les experts de la Compagnie Krupp travaillent à la torpille aérienne, laquelle est maintenant achevée. Le tube lance-torpilles du canon-pneumatique est long d'environ huit pieds (à peu près 2 m. 40). On a employé l'air comprimé en raison du danger que présenterait l'emploi de la poudre dans un canon de ce calibre à bord d'un appareil aérien. Le projectile a une vitesse initiale de 650 pieds (195 mètres environ) à la seconde. Cette vitesse considérable évite la dérivation produite par les courants et par les mouvements du dirigeable. Le projectile va droit au but avec une vitesse sans cesse accrue et l'atteint en quelques secondes. Le poids du projectile est de quatre livres et demie. Sa pointe est aussi dure et aussi aiguë qu'un ciseau à froid, et sa force d'impact est de quatorze tonnes. Il transpercera les plaques de blindage pour faire explosion à l'intérieur.

M. Henry Wodhouse, secrétaire de l'Aéro-Club d'Amérique, croit fermement à la supériorité, en temps de guerre, de l'aéroplane sur le dirigeable, et il a déclaré qu'à son avis il n'y avait pas une chance sur un million qu'un zeppelin attaque Londres en plein jour.

En Russie

Les Combats en Bukovine

Bucarest, 11 février. — De nombreux prisonniers russes, capturés par les Autrichiens au cours des derniers combats livrés en Bukovine, ont réussi à passer en Roumanie Interrogés par les autorités militaires roumaines, ils ont fourni des détails terribles sur les cruautés et les privations dont sont victimes les prisonniers russes en Autriche. Ils ont ajouté que les troupes austro-hongroises avaient reçu l'ordre d'arrêter coûte que coûte l'avance des Russes, et qu'ils avaient pu constater que des sections spéciales de mitrailleuses, composées de soldats allemands, étaient placées en arrière de chaque formation autrichienne pour éviter à ces dernières toute défaillance possible.

LE TSAR SUR LE FRONT

Pétrograd, 11 février. — L'empereur est parti hier sur le front.

LE GÉNÉRAL RUSSKY

Pétrograd, 11 février. — Le général Russky, aujourd'hui rétabli, a quitté le Caucase et retournera dans le cours de la deuxième quinzaine de février sur le front occidental, où, probablement, il prendra le commandement des troupes du secteur de Riga.

NOUVEL EMPRUNT RUSSE DE 2 MILLIARDS

Pétrograd, 11 février. — Les journaux annoncent que le gouvernement a décidé d'émettre prochainement un nouvel emprunt de 2 milliards à 5 p. 100 pour dix ans dans les mêmes conditions que le précédent emprunt de 1 milliard.

En Perse

Les Renforts arrivent

Amsterdam, 11 février. — *Une dépêche de Constantinople annonce que la colonne de secours du général Aylmer a attaqué les Turcs et que des engagements assez vifs se sont produits.*

En Chine

Les Rebelles du Yun-Nan s'emparent d'une Ville

Shanghaï, 11 février — Les troupes du Yun-Nan se sont emparées de Long-Tchéou.

Long-Tchéou, ville de 20,000 habitants, dans la province de Kouang-Si, à quelques kilomètres de la frontière du Tonkin; port sur le fleuve Sikiang, ouvert au commerce étranger.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'Impôt sur les Bénéfices de Guerre

La Solde de nos Troupes

Paris, 11 février. — La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

M. Ribot, ministre des finances, est assis au banc des ministres.

Avant d'aborder la discussion de l'impôt sur les bénéfices de guerre, la parole est donnée à **M. Hubert Rouger** qui défend un projet de résolution concernant la solde des troupes, dont il est l'auteur.

La solde de nos troupes, dit-il, a été relevée de vingt centimes par jour en octobre dernier, par un vote de la Chambre; mais les autorités militaires apportèrent des restrictions à ce vote en diminuant certaines indemnités de vivres, en supprimant l'augmentation pour certains garde-voies et pour les malades. On a supprimé aussi ce supplément pour les conducteurs d'automobile.

Ce n'est pas sur ces indemnités que l'administration doit faire des économies. Que ne supprime-t-on les officiers inutiles à l'intérieur, tels que les commissaires de gare ?

En tout cas, il faut que les volontés de la Chambre soient obéies. Il est inadmissible qu'on supprime le prêt aux gardes-voies, sous prétexte qu'ils touchent la somme de 2 fr. 50, qui est une indemnité représentative de vivres et qui n'est pas toujours suffisante, car ils sont souvent éloignés de leur famille et reçoivent des effets insuffisants.

M. Durafour appuie le projet de résolution pour que les volontés du Parlement soient respectées. Il faut surtout payer la solde entière aux hospitalisés.

M. Ferdinand Bougère demande la gratuité du parcours pour les soldats bénéficiant des permissions agricoles.

M. Noël réclame une augmentation de l'indemnité des G. V. C.

M. Paisant propose d'unifier l'indemnité des G. V. C. portée partout à 2 fr. 50 par jour.

Un Commissaire du gouvernement répond que des mesures sont prises pour que les soldats touchent réellement dans toute l'armée l'augmentation de 20 centimes votée par le Parlement. En ce qui concerne les G. V. C., l'unification de l'indemnité de vie est impossible, le coût des vivres variant suivant les régions.

Le projet de résolution est adopté et l'incident est clos.

Les Bénéfices de Guerre

On reprend alors la discussion de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

M. Andrieu (Tarn), après un historique de la question, trouve fort difficile d'établir diverses catégories d'assujettis à la taxe sur les bénéfices de guerre. La commission de législation fiscale avait pensé à ajourner l'établissement de cet impôt après la guerre. Le ministre des finances a pensé que l'impôt devrait être établi tout de suite; mais alors, il est souhaitable que tous les profiteurs de la guerre soient frappés. (Applaudissements.) Que tous ceux qui ont eu une plus-value dans leurs recettes y soient assujettis et non seulement les usines travaillant pour la guerre dont les bénéfices réels ne seront connus qu'à la fin des hostilités.

Après des observations d'ordre technique sur différentes modalités fiscales du projet, M. Andrieu conclut à l'adoption de ce projet de haute moralité que l'opinion publique attend impatiemment.

M. Mistral, socialiste, s'étonne de l'émoi soulevé par un projet qui ne frappe pas tous les bénéfices du temps de guerre, mais les bénéfices exceptionnels excédant les bénéfices ordinaires du temps de paix. Ses amis socialistes estiment qu'il ne devrait pas y avoir de bénéfice du tout en temps de guerre et que tous les bénéfices devraient être frappés; mais pour cela, il aurait fallu préparer la mobilisation dès le temps de paix et, en temps de guerre, transformer toutes les usines en usines d'Etat. Ceux qui avaient mission de préparer la guerre auraient dû s'en occuper.

M. de Dion : Il était impossible de réquisitionner les usines après la mobilisation, parce que la plupart des usines actuelles n'étaient pas créées pour produire du matériel de guerre et que l'on a dû improviser leur transformation.

M. Mistral soutient la thèse socialiste de la mise en régie de toutes les usines. Il ne croit pas l'impôt actuel suffisant pour couvrir nos dépenses de guerre. Ce n'est pas un impôt définitif, car il ne prévoit pas de différence entre les sources de bénéfices. Il faudra venir à un impôt de guerre, et pour cela, auparavant, réviser les marchés.

L'orateur critique divers marchés passés par l'Intendance et l'artillerie et transmis à des sous-traitants qui touchent un prix minime pour leurs fournitures de munitions.

M. de Dion conteste les chiffres cités par M. Mistral. Il ne nie pas les abus, mais il trouve odieux de vouloir faire considérer tous les fournisseurs de la guerre comme des rapaces qui se sont enrichis aux dépens du pays.

Je trouve odieuses, dit-il, de telles accusations faites dans un esprit de parti. (Applaudissements au centre.)

M. Mistral : Nous sommes les premiers à reconnaître que la majorité

DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

Nos Ministres en Italie

L'Opinion italienne

Rome, 11 février. — La première journée de la mission française à Rome, malgré l'inclémence du temps, a été une grande journée. La prise de contact des ministres français avec le gouvernement italien et le peuple romain, a été immédiatement empreinte d'une grande cordialité.

Le voyage de M. Briand, à lui seul, est déjà le signe de l'étroite intimité de rapports qui, depuis l'entrée en guerre de l'Italie, s'est établie entre les cabinets de Rome et de Paris. Les sentiments de sympathie du peuple romain pour la France ne faisaient également aucun doute, et les ovations qui ont salué M. Briand à son arrivée, sont un témoignage éloquent de la popularité dont jouit déjà l'alliance franco-italienne dans le peuple italien.

L'évolution des sphères politiques et intellectuelles semblait cependant plus lente et l'on pouvait craindre que, dans les saluts de bienvenue, ne percent ici et là quelques réserves devant un événement dont la haute portée n'échappe à personne. Ces craintes peuvent être considérées maintenant comme non fondées. Les commentaires de la presse ne laissent aucun doute à ce sujet.

La collaboration loyale, sincère, coordonnée et unifiée de la France et de l'Italie ne trouvera dans l'opinion italienne que des encouragements, si elle est empreinte du tact suffisant pour épargner certaines susceptibilités nationales et si, surtout, elle hâte cette victoire commune, vers laquelle convergent tous les efforts des journaux, qu'ils soient catholiques, nationalistes, démocrates ou conservateurs, qui n'insistent que sur la nécessité de continuer jusqu'au bout les efforts communs et de leur donner une direction unique.

L'« Idea Nazionale », nationaliste, écrit : « Par ses sacrifices, ses désenchantements, ses angoisses, l'Europe a payé jusqu'à aujourd'hui sa longue dégénérescence politique et morale; aujourd'hui, la crise intérieure doit être terminée. Aujourd'hui, l'Europe antigermanique, l'Europe de la culture latine célèbre dans Rome, sa mère, son réveil spirituel et guerrier. L'âme avec laquelle les alliés saluèrent M. Briand à son départ, l'âme avec laquelle l'Italie le salue à son arrivée, signifient précisément ceci : que selon la loi éternelle de Rome, l'Europe latine s'est finalement vaincue elle-même pour être digne de vaincre dans le monde. »

Le ministériel « Giornale d'Italia » écrit : « Dans le salut de l'Italie, encore messagère de la fraternité latine renouvelée, il y a quelque chose de plus profond, de plus essentiel que la courtoisie affectueuse. Il y a toute l'âme de notre peuple qui retrouva sur le chemin de la Destinée le compagnon le plus digne, le plus noble et son geste suprême. Si les ennemis de la Quadruplice comptent sur des dissentiments qui n'existent pas, ils se trompent lourdement. Il est donc puéril de tabler sur des méfiances vis-à-vis de l'Angleterre, à cause de la question des frets maritimes, et montrer à la Roumanie l'Italie comme lasse de la guerre. La vérité est que l'Italie plus que jamais entend poursuivre la lutte jusqu'à la défaite non seulement de l'ennemi séculaire contre lequel elle a engagé un combat suprême, mais encore du bloc dont fait partie l'Autriche. Nous avons apposé notre signature au pacte de Londres et nous ferons honneur à notre signature, car nous ignorons la théorie des traités violables comme d'inutiles chiffons de papier.

» Pleins de foi dans la victoire de l'Entente, nous envoyons donc à l'illustre chef du gouvernement français, qui représente tous les sentiments, toutes les espérances, tous les frissons de la France, la cordiale bienvenue de la terre d'Italie, à l'heure où les deux grandes nations latines confirment dans une épreuve leur glorieuse confiance inaltérable dans les armées valeureuses qui sont les gardiennes de leur immobile grandeur. »

L'AUDIENCE DE LA REINE HÉLÈNE

Rome, 11 février. — Dans l'audience qu'elle a accordée à M. Briand, la reine Hélène lui a exprimé sa gratitude pour la noble hospitalité que la France donne à sa mère, la reine Milena; à son père, le roi Nicolas, et à toute la famille royale de Monténégro.

LES RADICAUX ITALIENS DEMANDENT UNE DÉCLARATION DE GUERRE A L'ALLEMAGNE

Rome, 11 février. — Reflétant la pensée de nombreux parlementaires, le député de Viti de Marco, président du comité du parti radical italien, a déclaré : « J'ai le grand espoir que la visite de M. Briand parviendra à éliminer les petites difficultés qui surgissent nécessairement dans une entreprise aussi complexe que la guerre actuelle, et qu'elle amènera l'accord complet entre tous les alliés, afin d'entamer l'action contre l'ennemi commun, qui, pour tous, est l'Allemagne. J'espère qu'après la visite de M. Briand, l'Italie prendra l'initiative de déclarer la guerre à l'Allemagne, ce qui éclaircira la situation politique : à l'intérieur, vis-à-vis des partis interventionnistes; à l'extérieur, vis-à-vis de nos alliés actuels et de nos alliés de jadis. De cette situation nouvelle sortira le germe de notre future politique extérieure. »

L'Italie prohibe l'Importation des Marchandises allemandes

Rome, 11 février. — Le « Journal officiel » publie un décret interdisant l'introduction dans le royaume et les colonies, par importation ou transit, des marchandises de production ou d'origine soit de l'Autriche-Hongrie, soit de l'Allemagne, quelle qu'en soit la provenance.

Dans les Balkans

LES FORCES ENNEMIES DEVANT SALONIQUE

Les forces bulgares et allemandes échelonnées le long de la frontière depuis Monastir jusqu'à la Thrace bulgare, s'élèvent actuellement à 300,000 hommes environ.

Elles sont disposées comme suit : 20,000 Allemands et quelques régiments bulgares sont à Monastir. Dans la région de Guevgueli, les Bulgares ont près de 180,000 hommes, auxquels se sont joints, ces jours derniers, 1,200 hussards. 8,000 Allemands, venus de Bulgarie, sont arrivés à Stroumitza. La 7e division bulgare a été envoyée à l'ouest de Guevgueli.

Les ennemis travaillent activement à réparer la voie ferrée du Vardar. La plus grande partie du travail est déjà accomplie. Les ponts sont reconstruits. Le tunnel de Demir-Kapou est déblayé. Le chemin de fer est maintenant en activité depuis Velès jusqu'à la gare de Stroumitza. Les ennemis en ont profité pour transporter à Lukovo cinq pièces d'artillerie lourde, qu'ils comptent amener jusqu'à la frontière. Une division bulgare est dans la région de Xanthi, avec des aviateurs allemands montant quatre appareils « Albatross ».

L'ETAT DE SIEGE PROPOSÉ AU ROI DE GRÈCE

Genève, 11 février. — On mande d'Athènes aux « Dernières Nouvelles de Munich » que M. Skouloudis aurait conféré à M. Gounaris, ministre de l'intérieur, pleins pouvoirs pour étouffer l'agitation venizeliste. Le chef d'état-major Dousmanis, le chef de la police d'Athènes, le ministre de la marine Coundouriotis, auraient remis au roi un mémoire demandant l'extension de la censure préventive et l'octroi des pleins pouvoirs à l'autorité militaire; le roi aurait tout approuvé, et un mémoire aurait été présenté aux Chambres.

Il est douteux, fait-on observer ici, que l'amiral Coundouriotis, qui représente une autre politique que le général Dousmanis, se soit associé à lui.

UN NOUVEAU COMPLOT A SOFIA

Odessa, 11 février. — On a découvert une nouvelle conspiration à Sofia, dirigée contre la vie du général Neidejenoff, ministre de la guerre. Plusieurs officiers bulgares sont impliqués dans le complot.

Un Nouvel Incident à la Frontière roumano-bulgare

Lausanne, 11 février. — *Un nouvel incident vient de se produire à la frontière roumano-bulgare. Des matelots bulgares ayant, par erreur, pénétré dans la zone roumaine, refusèrent d'obéir aux injonctions des gardes-frontières qui leur ordonnaient de se retirer. Ces derniers ouvrirent alors le feu sur les Bulgares, qui s'empressèrent de fuir.*

L'Armement des Vaisseaux marchands

Amsterdam, 11 février. — Voici le texte du mémorandum de l'Allemagne aux puissances neutres relativement aux vaisseaux marchands armés :

« Déjà, avant la guerre, le gouvernement britannique avait donné aux navires marchands l'occasion de se pourvoir de canons. Le gouvernement mettait à la disposition des armateurs des canons et des gargousses en quantité suffisante, et des instructeurs pour exercer les équipages à la manœuvre des canons. Bientôt après la déclaration de guerre, les croiseurs allemands ont constaté que les transatlantiques britanniques étaient armés. La Grande-Bretagne estimait que ses propres navires marchands conservaient un caractère pacifique tant que les armes étaient destinées uniquement à un but de défense, et, par lettre du 25 août 1914, l'ambassadeur britannique à Washington donnait aux Etats-Unis l'assurance que les navires marchands britanniques étaient armés non pour l'attaque, mais seulement pour la défense. Ils ne feraient jamais feu, à moins qu'ils ne fussent d'abord attaqués. Pour les navires marchands armés appartenant à d'autres nationalités que la sienne, la Grande-Bretagne posait le principe qu'ils devaient être traités comme navires de guerre.

» Le gouvernement allemand ne doute pas que le fait pour des vaisseaux marchands d'être armés de canons pour l'attaque et la défense, et même pour la défense seule, leur confère le caractère de navires de guerre. Il estime que tout acte belliqueux accompli par les navires marchands est contraire au droit des gens, quoiqu'il prenne en considération l'opinion contraire, en traitant les équipages non comme pirates, mais comme belligérants.

» Certains neutres admettent l'opinion britannique, tandis que d'autres sont d'avis contraire et soutiennent que les navires marchands armés des belligérants sont soumis aux lois de neutralité qui régissent les navires de guerre.

» Au cours de la guerre actuelle, les Anglais ont pratiqué sur la plus vaste échelle l'armement des vaisseaux marchands. Les rapports des officiers navals allemands relatent de nombreux cas où les navires marchands britanniques ont opposé une résistance armée aux navires de guerre allemands et sont même allés jusqu'à les attaquer sans hésitation, sous couvert de faux pavillons dont ils ont fait un fréquent usage. »

Le mémorandum essaie ensuite d'expliquer l'attitude des navires marchands anglais armés en publiant de prétendus ordres secrets envoyés par l'amirauté anglaise et saisis à bord de vapeurs britanniques par des bâtiments allemands.

« Ces ordres, dit le mémorandum, définissent l'attaque des sous-marins par l'artillerie des vapeurs anglais. Ces bâtiments armés ne doivent pas attendre de démonstration belliqueuse de la part des sous-marins allemands, mais les attaquer aussitôt. L'amirauté insiste très fortement pour que ces ordres, qui non seulement s'appliquent à la zone de guerre navale autour de l'Angleterre, mais partout, soient tenus secrets, ceci dans le but évident de masquer l'attitude des navires marchands contraire aux conventions internationales.

» Il est maintenant prouvé que les navires marchands anglais armés ont reçu officiellement des ordres d'attaquer traîtreusement les sous-marins allemands et de leur faire une guerre sans merci. Comme les règles des Anglais définissant la guerre navale sont adoptées par les alliés de la Grande-Bretagne, cette preuve doit aussi être considérée comme établie en ce qui concerne les navires marchands armés des autres belligérants.

» En raison des faits ci-dessus, les navires marchands portant des canons ne peuvent être considérés comme des bâtiments marchands pacifiques.

» En conséquence, les forces navales allemandes, après le court intervalle prescrit dans l'intérêt des neutres, recevront l'ordre de traiter de tels bâtiments comme belligérants.

» Le gouvernement allemand porte cet état de choses à la connaissance des puissances neutres afin qu'elles puissent être à même d'avertir leurs sujets avant que ceux-ci confient leur personne ou leurs biens aux navires marchands armés des nations en guerre contre l'empire allemand. »

Vapeur suédois saisi par les Allemands

Stockholm, 11 février. — Le vapeur suédois « Friga », avec sa cargaison de café, a été saisi par les Allemands au large de Falsterro et emmené à Swinemunde.

Aux États-Unis

Démission du Ministre de la Guerre

Washington, 11 février. — M. Garrison, ministre de la guerre, a donné sa démission. On ajoute que la raison de cette décision est inspirée par l'opposition de la grande majorité des deux Chambres au plan de création d'une armée similaire à celles du Continent. Le président Wilson a accepté cette démission.

M. Breckinridge, sous-secrétaire à la guerre, est également démissionnaire.

M. Lansing offre un Dîner en l'honneur du comte Bernstorff

Washington, 11 février. — M. Robert Lansing a lancé des invitations pour un dîner qu'il donnera demain, vendredi, en l'honneur du comte Bernstorff. C'est la première fois que le comte Bernstorff sera l'invité de M. Lansing depuis les difficultés au sujet de la guerre sous-marine.

L'Allemagne et la Neutralité suisse

Paris, 11 février. — Divers écrivains militaires, dont le colonel Rousset, ont envisagé, ces jours derniers, l'hypothèse de la violation du territoire suisse par l'Allemagne.

Le commandant de Civrieux écrit à ce sujet dans le « Matin » : « L'extrême aile droite du front occidental, après avoir encadré, en haute Alsace, les avancées du camp retranché de Belfort, s'appuie au territoire neutre de la Suisse. La chute récente, en ce secteur, de quelques gros obus allemands tires à grande distance, appelle l'attention sur les événements qui pourraient s'y produire. La trouée ouverte entre les Vosges et les contreforts du mont Terrible, de la vallée du Rhin à celle de la Saône, étant et devant demeurer intangible en raison de l'accumulation de nos défenses, la pensée que les Allemands, un jour, seraient tentés de violer la neutralité helvétique pour déborder l'extremité de nos lignes, vient naturellement à l'esprit. Les scrupules de nos adversaires n'entrant certes pas en compte, la question se résume dans la pesée des avantages et des inconvénients qu'un viol nouveau entraînerait pour leur cause. Les inconvénients seraient pour eux : d'une part, l'allongement de leur front; de l'autre, l'entrée en action sur leur flanc gauche de 300,000 montagnards remarquablement outillés, auxquels des effectifs égaux devraient être opposés. La seule récolte d'avantages stratégiques ne pourrait être obtenue que par la surprise découlant de l'apparition imprévue d'une armée allemande aux pentes du Lomont, dépourvues de défenseurs. Or, sans vouloir insister sur les dispositions prises, la surprise est, à tous point de vue, irréalisable. L'objet de cette opération ne saurait nous troubler », conclut le commandant de Civrieux.

EN SUISSE

UN AUTRE SCANDALE

Genève, 11 février. — En 1912, la Confédération instituait une Caisse nationale d'assurances, maladies et accidents, et la dotait d'un fonds initial de plusieurs millions; le siège de cette institution était fixé à Lucerne.

Dernièrement, la commission de gestion du Conseil national examina le compte de la caisse et vérifia le portefeuille. On constata que depuis le début de la guerre, les millions avaient pris le chemin de l'Allemagne. Il ne restait plus, en effet, que 600,000 fr. en valeurs suisses, tout le reste ayant été converti en emprunt de guerre allemand, emprunts des divers Etats allemands, valeurs de chemins de fer et de banques allemandes.

Cette découverte a causé une profonde stupeur. Il est, en effet, inadmissible que des fonctionnaires fédéraux se permettent, soit pour satisfaire leur germanophilie, soit, peut-être, dans un but de spéculation, d'engager à l'étranger les fonds destinés à garantir le fonctionnement d'une institution nationale.

Le Raid d'Avions boches sur l'Angleterre

Détails complémentaires

Londres, 11 février. — Le bureau de la presse donne des détails complémentaires sur le raid du 9 février des aéroplanes à Ramsgate et à Broadstaires.

Ces détails montrent qu'aucun but militaire n'était poursuivi, et que leur intention était de commettre un attentat brutal et cruel contre des stations balnéaires où abondent des pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles.

Le premier aéroplane allemand semble avoir choisi pour cible un tramway bondé de femmes et d'enfants. La première bombe tomba sur la chaussée, tout près de l'arrière de la voiture, et éclata, mais sans causer aucun dommage. Le conducteur arrêta aussitôt le tram. Les voyageurs descendirent, mais sans aucune panique. Trois autres bombes tombèrent dans un champ tout voisin.

Un second aéroplane attaqua un grand pensionnat de jeunes filles; une bombe traversa la toiture et éclata dans l'étage supérieur, où elle causa des dégâts assez importants; une partie du plafond s'écroula dans la salle au-dessous, où se faisait la classe des petits enfants. Une petite fille eut de légères coupures à un pied, et une bonne fut légèrement blessée. Trois autres bombes tombèrent dans une salle de récréation du pensionnat. Deux éclatèrent sans causer de dégâts, la troisième n'éclata pas. Deux autres bombes tombèrent dans la périphérie de la ville, où elles ne causèrent que de légers dégâts matériels, et une femme eut des coupures à une joue.

Quelques minutes seulement après que les aéroplanes allemands eurent été aperçus, les aéroplanes militaires navals britanniques prenaient leur vol et poursuivaient les agresseurs, qu'ils ne purent atteindre en raison de la rapidité de leur fuite.

Sur le Front russe

LE PRÉLUDE DE L'OFFENSIVE

Paris, 11 février. — Les journaux autrichiens relatent l'activité continuelle des armées russes sur le front oriental, particulièrement en Volhynie, en Galicie occidentale, autour de Tarnopol et en Bessarabie.

En Galicie occidentale, des reconnaissances, fortes, en certains points, d'un bataillon, ont pénétré jusqu'aux lignes de sûreté des défenses autrichiennes. Ce fait est à noter : on n'envoie point, en effet, de reconnaissances aussi considérables lorsque l'on n'a pas en vue une idée stratégique.

LES ALLEMANDS EN BUKOVINE

Odessa, 11 février. — Les forces allemandes concentrées en Bukovine, particulièrement dans la région de Czernovitz, ont commis d'horribles cruautés sur les habitants de nationalité roumaine. Les autorités autrichiennes en Bukovine protestent, craignant un conflit avec la Roumanie, mais le commandant en chef allemand n'a pas tenu compte des représentations faites.

Conseils de Préfecture

Par décret du Président de la République, les conseillers de préfecture dont les noms suivent sont désignés pour remplir, pendant l'année 1916, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département :

Gironde, M. Lacarrière; Aude, M. Ragal; Aveyron, M. Fosse; Cantal, M. Meyniel; Charente, M. Blanleuil; Charente-Inférieure, M. Le Chevalier; Corrèze, M. Peyre; Haute-Garonne, M. Sicard; Gers, M. Septe; Indre-et-Loire, M. Séreau; Landes, M. Martres; Lot, M. Lescale; Lot-et-Garonne, M. Mourron; Basses-Pyrénées, M. Rives; Hautes-Pyrénées, M. Lamouzèle; Pyrénées-Orientales, M. Grillères; Deux-Sèvres, M. Angevin; Tarn, M. Jalaguier; Vendée, M. Pajot; Vienne, M. Agard; Haute-Vienne, M. Toustain.

BORDEAUX

Il y a un an

12 FÉVRIER 1915

Au sujet de la menace de l'Allemagne de détruire par ses sous-marins tout navire de commerce ennemi ou même neutre naviguant dans une certaine zone sur les côtes de France ou d'Angleterre, le gouvernement américain publie une Note dans laquelle il dit : « Déclarer ou exercer le droit d'attaquer et de détruire tout vaisseau qui entre dans une certaine zone de haute mer, sans qu'aient été déterminées tout d'abord sa nationalité de belligérant et la nature de contrebande de sa cargaison, est une attaque sans précédent dans la guerre maritime, à tel point que le gouvernement des Etats-Unis ne veut pas croire que le gouvernement impérial allemand l'envisage comme possible. »

A l'unanimité, la Chambre vote l'interdiction de l'absinthe.

POUR L'AVENIR DE LA FRANCE

LE RETOUR de la Mission Damour

Vers l'Entente économique franco-américaine. — Il faut vaincre sur le terrain industriel et commercial

M. Damour, député des Landes, secrétaire de la commission du budget, avait été chargé par le gouvernement français d'organiser une importante mission économique en Amérique du Nord.

Il a quitté Bordeaux le 1er novembre 1915 à destination de New-York, sur le steamer « Lafayette », qui accomplissait son premier voyage. M. Damour était accompagné de MM. Jacques Lesueur, de la Chambre de commerce de Grenoble, représentant le ministre de l'agriculture; Trincault, directeur de l'école d'agriculture de Besançon; Sallader, délégué des Forges du Creusot; Guimet, de la Chambre de commerce de Lyon (soieries); Vivier, directeur de la Banque nationale de crédit; de Neflies, Chouffou, directeur de la Banque du Crédit français; Delesalle, neveu du maire de Lille, et secrétaire du Syndicat des filateurs du Nord.

La mission Damour vient de rentrer en France par le « Rochambeau », qui a pris son poste de mouillage à Bordeaux vendredi matin. Nous nous sommes aussitôt rendus à bord, où nous avons été reçus par l'honorable député des Landes, qui nous a accordé une interview avec une extrême amabilité.

LA RÉCEPTION A NEW-YORK

M. Damour avait effectué un premier voyage aux Etats-Unis en mars 1915, afin d'étudier soigneusement un projet d'entente économique franco-américaine. Au cours de quatre mois d'enquêtes et d'études, il constata que notre façon d'opérer sur les marchés américains était beaucoup trop routinière. Nous n'avions pas su, ou mieux nous n'avions pas voulu nous moderniser. Et faute d'adaptation intelligente, nous risquions de perdre bénévolement les énormes avantages que nous procure le blocus des empires centraux.

Dès son retour en France, M. Damour s'occupa de grouper des industriels, des commerçants et des financiers, et quand la chose fut possible, il repartit avec eux afin d'étudier sur place les moyens de fabriquer et de livrer plus vite et plus facilement.

La grande presse américaine, le « World » en tête, fit une active campagne de propagande en faveur de l'« Homme qui apportait des milliards ». Grâce à cette campagne, M. Damour reçut un accueil chaleureux à New-York, aussi bien des autorités que des commerçants.

« Dès mon arrivée, nous dit M. Damour, j'expliquai que mon but était de jeter les bases d'une entente économique entre les deux grandes Républiques américaine et française. Je ne cachai pas que mon intention était de supplanter, par tous les moyens honnêtes, l'influence allemande aux Etats-Unis. Et tout le monde m'approuva.

» Lors de mon premier déplacement, j'avais constaté que les Américains nous étaient plutôt sympathiques. Mais ils étaient tellement férus de neutralité que leurs sentiments n'osaient se faire jour.

» Il n'en est heureusement plus ainsi. Vous pouvez le répéter hautement, on nous aime en Amérique. Mes premières conférences ont été écoutées avec cordialité; les secondes ont soulevé l'enthousiasme. On a eu pour moi mille attentions délicates et spontanées. Les Américains ont choisi entre les Français honnêtes et loyaux, et les Boches assassins et menteurs. Nous devons remercier nos ennemis de leur insistance à travailler pour nous à coups de torpilles et de bombes incendiaires. »

LES ETATS-UNIS ET LA GUERRE

Avant la guerre, la France achetait annuellement en Allemagne 160 millions de francs de machines de toutes sortes. Ces machines, en attendant que nous les fabriquions nous-mêmes, nous pouvons nous les procurer aux Etats-Unis, car les Américains sont tout disposés à traiter avec nous aux meilleures conditions.

Après un intéressant séjour à New-York, la mission a visité Boston (Massachussett), où elle s'est documentée sur l'industrie textile. De là elle s'est rendue à Philadelphie, puis à Pittsburg où se montent les locomotives et les machines lourdes.

« Nous sommes ensuite allés à Cincinatti, la ville des machines-outils. Ce centre industriel contient plus de 75,000 Germano-Américains. Malgré cela, un magnifique banquet nous fut offert par la Chambre de commerce. Divers toasts furent portés à l'entente future, et pour bien nous prouver sa sympathie, un membre du bureau de la Chambre de commerce se leva pour entonner solennellement la « Marseillaise », dont le refrain fut chanté par tous les assistants. Cet hommage nous a tous profondément émus, et c'est les larmes aux yeux que j'ai remercié nos hôtes. »

Chicago, où se fabriquent les machines agricoles, reçut aussi la visite de la mission. Le matériel léger que fournissent ses usines, très bon marché, très pratique au point de vue du maniement et des dimensions, offre de gros avantages pour la mise en valeur des terres françaises.

M. Damour s'est rendu à Détroit, où fonctionnent de fantastiques fabriques d'automobiles. Une seule usine peut fournir actuellement 300,000 voitures par an. Cette formidable entreprise, qui occupe 18,000 ouvriers, fait sortir en moyenne une voiture toutes les quatre-vingt-dix secondes. Elle espère pouvoir livrer bientôt deux mille autos par jour !

Jusqu'ici, les Boches faisaient bon an mal an 80 millions d'affaires avec Toronto (Canada). Il faut profiter du revirement actuel; mais pour ne pas être battus par nos concurrents, il nous faut acquérir ce qu'on nomme là-bas « efficiency », l'efficacité.

« Si nous n'apprenons pas à traiter les affaires vivement, nous ne ferons jamais rien sur ces marchés, dit M. Damour. En Amérique plus qu'ailleurs, le temps, c'est de l'argent. Chaque fois que nous demanderons un délai, nous perdrons une affaire. »

A Ottawa, la mission a été reçue par le général-gouverneur, le duc de Connaught, et à Montréal, par la Chambre de commerce et les Associations commerciales.

LES RÉSULTATS

« — En résumé, vous êtes content de votre voyage

» — Je suis enchanté, parce que nous avons fait besogne utile. Mais surtout, ne nous reposons pas !... L'heure n'est pas à la flânerie. Travaillons de toutes nos forces, de tout notre cœur !

» Aujourd'hui, malgré les Allemands, les Américains et les Français se connaissent. C'est dire qu'ils s'estiment. De l'autre côté de l'Atlantique, on a la certitude de notre victoire écrasante. Prouvons également que nous sommes capables de vaincre sur le terrain industriel et commercial.

» D'abord, rapprochons nous davantage des Etats-Unis et du Canada. J'ai la promesse formelle qu'au printemps prochain, au mois d'avril, une délégation américaine se rendra en France. Elle sera composée, comme la nôtre, d'industriels, de commerçants et de financiers. Nous lui ferons visiter Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille. Nous lui montrerons la souplesse du génie de notre race; nous lui ferons apprécier la supériorité de nos produits. Nous nous ferons à la fois des clients et des amis.

» — Selon vous, cette visite sera très profitable ?

» — J'en suis certain. Naturellement, je compte beaucoup sur la presse pour préparer la réception, et pour lui donner la publicité qu'elle mérite.

» Il ne s'agit point de conquérir l'Amérique, poursuit M. Damour. Laissons cette ambition ridicule à nos ennemis. Nous, nous voulons simplement cimenter une alliance pacifique. L'isolement économique est une lourde faute. Faisons donc des affaires !... Ne nous amusons pas à les traiter de loin, en amateurs. Déplaçons-nous, faisons notre propagande nous-mêmes. Il n'y a qu'un moyen de réussir, c'est de « prendre le train ».

» Je voudrais communiquer mon ardeur, ma conviction à tous les Français. Voulez-vous un exemple ? Avant la guerre, nous nous moquions des commis-voyageurs allemands, laids, vulgaires, mais tenaces, qui pullulaient dans le monde entier. Eh bien, ces commis-voyageurs vendaient quarante millions de francs de jouets aux Etats-Unis, alors que nous en écoulions à peine pour douze millions !

» — Désormais, nous nous défendrons.

» — Ce ne sera pas superflu. Déjà, les Allemands habitant les pays neutres offrent des stocks considérables de marchandises livrables après la guerre. Il faut riposter énergiquement. Sur les chantiers de l'Elbe, on construit actuellement des navires marchands « kolossaux », destinés à prendre la mer dès la fin des hostilités. Il faut que ces navires trouvent partout devant eux les pavillons français de nos grandes compagnies maritimes ! »

Sur ces mots, nous prenons congé de notre aimable interlocuteur, qui doit se rendre auprès de M. Daniel Guestier, président de la Chambre de commerce de Bordeaux.

UNE FÊTE A BORD DU « ROCHAMBEAU »

A chaque voyage on organise sur les grands bateaux de la Compagnie Transatlantique une fête au profit des blessés. Celle qui fut donnée à bord du « Rochambeau » lors de sa dernière traversée, la veille de son arrivée à New-York, a été particulièrement brillante.

Un comité de passagers, présidé par M. Caro-Delvaille, le peintre bien connu, organisa un concert très réussi où la variété du programme ne le céda qu'à la qualité des artistes. Gros, très gros succès pour tous.

Une tombola, dotée de lots nombreux et ravissants, fut tirée pendant le concert. Enfin, la fête fut clôturé par une vente aux enchères d'objets les plus divers, vente qui fut des plus animées. Un exquis dessin de Caro-Delvaille et un remarquable médaillon du sculpteur Salières constituaient les clous de cette vente et atteignirent de jolis prix.

Le très sympathique commandant Juham eut un mot aimable pour chacun, et M. Diviès, le dévoué commissaire du bord, contribua largement par son obligeance à l'organisation de cette fête.

Résultat : 1,700 francs pour nos braves blessés.

Au voyage de retour du « Rochambeau », un concert a été également donné. On a applaudi longuement MM. Jounet, de l'Opéra; Dufrane, de l'Opéra-Comique; Mme Magna, de l'Opéra de Monte-Carlo, et la prima donna Conchita Impervia, de l'Opéra de Madrid.

A l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique mardi prochain 15 février courant, à cinq heures du soir.

LA REORGANISATION DES MARCHÉS

Les commissions réunies du Conseil municipal ont, dans une séance tenue vendredi soir, examiné plusieurs affaires. Nous nous bornerons à signaler la continuation de l'étude du projet de réorganisation des marchés, que le Conseil, en séance publique, avait renvoyé aux commissions pour plus ample examen.

Les commisions ont résolu de ne retenir, pour le moment, que la partie du projet concernant les viandes.

Elles ont décidé en principe que le marché de gros et de demi-gros des viandes, tant pour les animaux tués à l'abattoir que pour les viandes foraines, serait fixé à l'abatoir. Cette proposition sera soumise mardi au Conseil.

Toute la partie du projet relative à la réorganisation et à la réglementation du marché de la halle des Capucins a été encore réservée et fera incessamment l'objet d'une nouvelle étude.

Récompenses aux Agents

Vendredi, à onze heures du matin, dans le grand salon de l'hôtel Dalléas, M. Gruet, maire de Bordeaux, en présence de MM. Mathieu, commissaire central; Lescoutra, chef de division, et Belliard, capitaine, officier de paix, a remis des diplômes et médailles d'honneur de la police, ainsi que des distinctions honorifiques accordées à divers agents par M. le Ministre de l'intérieur et M. le Préfet, pour actes de courage.

Voici la liste de ces récompenses :

Médaille d'Honneur

Aux sous-brigadiers :

Joseph Angelet, Jacques Barrio, François Bouffanais, Henri Castagne, Jean Dagnas, Jules Loiseau, Pierre Lurand, Germain Nougaro, François Robi.

Aux brigadiers : Adrien Caillet, Jean Guibert, Jean Lalanne, Jean Pinaud, Pierre Regis, Jean Dudon, sous-inspecteur de police; François Lachèse, garde de police à cheval.

Distinctions honorifiques

Lettre de félicitations de M. le Ministre de l'intérieur à Laborde Armary, gardien de la paix.

Lettres de félicitations de M. le Préfet à Pierre Dupuy, gardien de la paix, et aux agents de police Michel Penard, Armand Chaîne et Darribehaume.

Ordre du Jour de Félicitations

Nous avons le plaisir d'apprendre que notre collaborateur M. Francis Mury, qui, à titre de sous-intendant militaire, dirigeait depuis de longs mois un service important de boulangerie d'armée à X..., vient de recevoir son changement pour une direction plus importante.

En quittant X..., M. Francis Mury a été, de la part de l'intendant général, l'objet de l'ordre du jour de félicitations suivant :

« Au moment où le sous-intendant Mury quitte X... pour une formation de l'avant, je tiens à lui exprimer toutes mes félicitations pour l'activité, l'esprit de méthode et l'énergie dont il a fait preuve et qui lui ont permis de faire de la B. O. A. un organe de premier ordre, prêt à rendre tous les services qu'on pourra lui demander. »

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles que notre distingué collaborateur a déjà reçues.

Impôts et Loyers

Nous nous étions fait à cette place l'écho des doléances de petits propriétaires ruinés par le moratorium auxquels certains percepteurs réclamaient des impôts qu'ils ne pouvaient acquitter, en leur faisant des frais et en les menaçant de poursuites.

Nous en appelions à l'équité et à la haute bienveillance de M. le Trésorier-Payeur général, qui veut bien nous faire la réponse suivante :

« Le ministre des finances a décidé que les contribuables non mobilisés se déclarant dans l'impossibilité de payer tout ou partie de leurs impôts, et notamment les propriétaires fonciers ne recevant pas les loyers de leurs immeubles et n'ayant pas d'autres ressources, peuvent remettre à leur percepteur une demande de sursis écrite sur papier libre indiquant les motifs de non-paiement des impôts et précisant autant que possible la durée du délai sollicité.

» Cette demande est transmise au bureau général, lequel après instruction, fixe la durée du délai accordé.

» Ce mode de procéder a déjà été employé par de nombreux contribuables de la Gironde, auxquels il m'a été possible d'accorder soit un délai fixe, soit l'autorisation de se libérer par acomptes périodiques. »

Le point délicat de cette procédure, c'est la fixation du délai. Comment le propriétaire peut-il savoir quand et comment ses locataires le paieront ? Il prouvera bien sa bonne foi en montrant ses reçus impayés. Mais ce n'est pas du propriétaire, c'est du locataire que dépend la date de règlement.

Nous croyons que l'administration doit tenir compte de cette situation anormale, inique et cruelle, et ne pas pourchasser un contribuable qui ne demanderait qu'à s'acquitter envers l'Etat, si l'Etat permettait qu'on s'acquittât envers lui.

En tous cas, la question des loyers est pendante devant le Parlement.

L'administration peut et doit attendre la loi nouvelle. Il est possible que les intérêts de tous soient sauvegardés. Nous verrons bien.

Alliance franco-belge

La Conférence de l'Alhambra

C'est M. Emile Royer, député de Tournai-Ath à la Chambre des représentants de Belgique, membre éminent du barreau bruxellois et du parti ouvrier belge, qui remplacera M. Jules Destrée, député de Charleroi, à la conférence de l'Alliance franco-belge (salle de l'Alhambra).

La participation de MM. Barthou, Henry Carton de Wiart et Royer est une magnifique affirmation de l'Union sacrée des pays et des partis. Il n'y a plus, devant l'ennemi, que des frères unis et décidés à soutenir la lutte jusqu'à la victoire finale. Le public bordelais en témoignera à son tour, samedi, en répondant en foule et sans distinction de rangs ou d'opinions à l'appel des organisateurs de cette manifestation solennelle de patriotisme et de solidarité.

Au cours de la séance, d'excellents artistes interpréteront les chants nationaux belge et français.

Mme Carmen de Joany, chantera le « Chant des Wallons », paroles et musique de M. René Lyr. Mlle Lapelletrie et M. Ricard, donneront aussi l'œuvre de notre concitoyen M. H. de Pumaly, la « Marseillaise belge », dont la première audition obtint, le 15 novembre dernier, un vif succès à St-Adresse, à l'occasion de la fête du roi Albert.

Le piano sera tenu par M. Beydts.

PETITE CHRONIQUE

On a volé une somme de 130 francs jeudi soir, rue Voltaire, à M. Henri Bramont, sergent au 14e territorial. C'est un artilleur inconnu qui, après avoir consommé avec lui, lui a soustrait cette somme.

— Une somme de 14 à 15,000 francs, il y a trois semaines environ, vraisemblablement à l'aide de fausses clés, dans l'armoire de M. Adrien Martin, quarante et un ans, patron coiffeur, cours d'Aquitaine.

— Un vêtement caoutchouté, d'une valeur de 70 francs, dans la salle d'un débit de la rue Leyteire, au préjudice de M. Jean Labrousse.

— Une somme de 25 francs aux Docks n. 1, sur M. Jules Ardoine, cinquante-trois ans, verrier, rue Dupaty.

On a arrêté Hugues T..., vingt ans, garçon de salle, et Henri L..., dix-sept ans et demi, même profession, pour coups et outrages à des agents dans l'exercice de leurs fonctions. Ces agents les invitaient à ne pas faire de tapage devant un café de la rue Condillac jeudi soir, vers onze heures.

Accident. — Vendredi matin, les espagnols gnols Jose Valleriano, 19 ans, demeurant rue de Mérignac, et Illario Otchoa, 30 ans, même adresse, travaillaient à bord du paquebot « Liger », amarré quai Carnot, lorsque une palanquée de sacs de maïs leur tomba dessus. Valleriano eut la jambe gauche fracturée, et son camarade fut fortement contusionné. Les deux blessés ont été transportés et admis à l'hôpital Saint-André.

Il a été trouve une montre en argent. La réclamer au commissariat du 2e arrondissement, rue Sicard.

BITTER SECRESTAT

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

A l'audience correctionnelle de vendredi ont été condamnés :

A trois mois de prison, les manœuvres marocains Mustapha-ben-Aou, âgé de dix-neuf ans, et Morez-Mohamed, âgé de vingt-cinq ans, qui, dans la nuit du 25 au 26 décembre 1915, assaillirent M. Cardalda, rue Rougier, le rouèrent de coups et lui volèrent son porte-monnaie, contenant 35 fr.; ils furent arrêtés par une patrouille militaire.

A quinze jours de prison, Anne-Marie Ragot, âgé de trente-sept ans, domiciliée rue Élie-Gintrac, arrêtée pour avoir frappé de plusieurs coups de parapluie au visage un soldat du 140e territorial, de service à la gare Saint-Jean.

CONSEIL DE R

BYRRH LE MEILLEUR QUINQUINA *Tonique, Hygiénique, Reconstituant* BYRRH

Chronique du Département

Bruges

A L'HONNEUR. — Notre compatriote le soldat Pierre Lagrange, du 52e régiment d'infanterie coloniale, a été cité à l'ordre du régiment:

« Soldat dévoué, a donné à ses camarades un bel exemple d'endurance en restant trois jours à son poste, bien que blessé à la tête d'un éclat d'obus. »

Ce brave a été déjà blessé au début de la guerre.

Mérignac

ETAT CIVIL du mois de janvier.

Naissances: Julien Larme, aux Eyquems; Victorine Viche, à Arlac; Léon-Pierre Fortage, au Bédat; Marguerite Paule, à Repentit; Albert Gilbert, Gabriel Laplace, le Bourdillot; Anaïs-Marcelle Acobarre, La Glacière.

Mariages: Maximilien-Désiré Petit, camionneur, au Bouscat, et Georgette Noailles, sans profession, chemin du Vélodrome.

André Taudin, mécanicien, à Pessac, et Catherine Mays, sans profession, à Rouquet.

Nathalis-Ferdinand Sourrouille, cultivateur à La Branche, et Marie Lallheugue, sans profession, à Caudéran.

Constant-Lucien Boireau, employé, au Bouscat, et Suzanne-Léonie Duboy, sans profession, à Capeyron.

Robert-Antoine Carricart, sans profession, à Jeannaillette, et Dolorès Roig, sans profession, cours d'Ornano, 50.

Décès: Catherine Siron, épouse Gaudin, 59 ans, à La Glacière; Jean Duron, 44 ans, à Labatut; Pierre Milan, 74 ans, à Pichey; Jeanne Montaudon, épouse Eymé, 85 ans, à Cardayre; Jean Casseindre, 57 ans, à Bourdillot; Madeleine Moreau, 63 ans, 141, cours d'Ornano; Emilienne Delord, 10 ans, chemin de l'Industrie; Marie Lassale, épouse Barreau, 80 ans, à Chardin; Jeanne Déjean, épouse Lemoine, 50 ans, le Tondu.

Pessac

MATINEE PATRIOTIQUE. — Encouragés par les succès obtenus il y a quelques mois, les élèves des écoles communales organisent pour le 26 mars, en faveur des soldats blessés convalescents, une matinée-tombola, sous la direction des maîtres dévoués de l'enseignement et le patronage de la municipalité et de la Société les Amis des adultes.

Une pièce patriotique inédite, œuvre d'un jeune auteur, sera jouée par les élèves.

De nombreux lots sont déjà donnés pour la tombola. Les personnes désireuses de collaborer à l'œuvre patriotique peuvent en offrir de nouveaux. Une commission spéciale est chargée de les recueillir et de les centraliser à l'école des garçons.

Talence

OBSEQUES. — On a célébré les obsèques de M. Montet, capitaine de marine en retraite, ancien conseiller municipal, décoré de la Légion d'honneur. Les honneurs ont été rendus par un groupe d'officiers de la place de Bordeaux. Dans le cortège, étaient MM. le Maire de Talence et Boucanus, adjoint.

FAVORI-CINEMA (Barrière de Pessac). — Les Mystères de New-York, ce soir samedi et dimanche en matinée et en soirée.

Bègles

LE MIMOSA. — Dimanche 6 février, le Mimosa a donné un concert au profit des œuvres de guerre. La recette dût être belle, car la salle était comble.

Après le joli morceau d'ouverture joué avec brio par l'Harmonie de Saint-Augustin, on a applaudi des sociétaires de talent: Mlle Georgette, diseuse; Mlle Gaby Gustal, chanteuse légère; M. Berty, qui promet beaucoup; MM. d'Orville, Renel et Coudret, eurent un légitime succès, ainsi que M. Montval, diseur mondain.

L'assistance a encore pris plaisir à entendre Mlle Gisèle d'Orville; l'excellent baryton Blancan; la gentille Daisy Floria; Florus, le Mayol bordelais et le compositeur Fournier. « Polite chez le commissaire », une jolie pièce, termina avec Florus, Flageolet et Fournier, cette très jolie matinée, dont les blessés n'auront pas à se plaindre.

Portets

CINEMA DE L'AMBULANCE. — Dimanche 13 février, matinée à trois heures et demie et soirée à huit heures, avec un programme très varié.

Pendant la soirée, sera tirée la tombola des bouteilles de Kina au Coq Rouge.

Cadillac-sur-Garonne

MORT DE M. BARTHOLOME. — Avec une profonde émotion, la population de notre ville a appris la mort de M. Oswald Bartholomé, dépositaire et gérant de la salle des dépêches de la « Petite Gironde » à Cadillac.

Mobilisé depuis un an environ comme automobiliste dans un dépôt d'aviation, il fut victime, le 4 février, vers onze heures du soir, à Châlons-sur-Marne, d'un grave accident d'automobile.

Transporté à l'hôpital militaire de la ville, il y succomba, le lendemain matin, vers onze heures, après douze heures d'horribles souffrances.

Ses obsèques, qui ont eu lieu, lundi, à Châlons, ont été l'objet d'une manifestation sympathique de la part des officiers, sous-officiers et de ses camarades de l'escadrille, où le malheureux défunt ne comptait que des amis: quatre superbes couronnes avaient été déposées sur son cercueil.

Bartholomé jouissait ici de l'estime publique; c'était un homme actif, loyal et honnête, travaillant avec ardeur pour élever le mieux possible sa nombreuse famille. A sa veuve et à ses quatre enfants si durement éprouvés, nous offrons nos bien sincères condoléances.

Podensac

REMONTE. — Le Comité d'achat a opéré le 10 février à La Réole; sur une trentaine de chevaux présentés, trois seulement ont été achetés. Les prix varient de 700 à 1,360 francs.

LES ALLOCATIONS. — Le paiement des allocations aura lieu aux mairies de: Portets, le dimanche 13 février, de 8 heures à 11 heures du matin; Virelade, le même jour, de 8 h. 30 à 9 h. 30 du matin; Arbanats, le même jour, de 10 heures à 11 heures du matin; Podensac, le lundi 14 février, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi; Cérons, le même jour, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi; Barsac, le mardi 15 février, de 8 heures à 11 h. 30 du matin pour les n. 1 à 200, et de 2 heures à 4 heures de l'après-midi pour les n. 201 et au-dessus; Preignac, le mercredi 16 février, de 7 h. 30 à 11 heures.

Illats

UN BRAVE A L'HONNEUR. — Le soldat Jean Fouquet, du 170e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme, a été ainsi cité à l'ordre du jour:

« Soldat très courageux, a montré beaucoup de sang-froid dans toutes les attaques auxquelles sa compagnie a pris part. Grièvement blessé dans l'accomplissement d'une mission pour laquelle il était volontaire.

A été amputé du bras gauche. »

LES ALLOCATIONS. — Les allocations seront payées au bureau du percepteur dans les communes et aux dates suivantes: Illats, le 14 février, de 8 heures à 10 heures; Pujols, le 14 février, de 10 heures à 11 heures; Budos, le 14 février, de 13 heures à 15 heures; Landiras, le 15 février, de 8 heures à 10 heures; Saint-Michel, le 15 février, de 10 heures à 11 heures, Guillos, le 13 février, de 10 heures à 11 heures.

Sainte-Croix-du-Mont

A L'HONNEUR. — Notre jeune compatriote André Maariac, maréchal des logis au 15e dragons, a été cité ainsi à l'ordre du jour:

« A montré depuis le début de la campagne les plus belles qualités d'entrain, de dévouement et de commandement. Blessé en s'exposant pendant un bombardement de pièces de gros calibre, pour faire rentrer ses hommes dans les abris. »

Ce brave a reçu la croix de guerre.

La Teste

ALLOCATIONS. — Les allocations aux familles des mobilisés seront payées le lundi 14 février, aux lieux et heures accoutumés.

Le percepteur ouvrira ses bureaux pour toutes opérations les lundi 14, 21 et 28 février.

Audenge

LES ALLOCATIONS. — Les allocations seront payées pour les communes de: Biganos, le 15 février, à treize heures et demie, pour les numéros 1 à 150, et à quinze heures pour les numéros au-dessus; Andernos, le 16 février, à dix heures; Arès, le 16 février, à quatorze heures; Lège, le 17 février, à neuf heures et demie; Mios, le 21 février, à neuf heures et demie, pour les numéros 1 à 150, et à onze heures pour les numéros au-dessus; Lanton, le 22 février, à neuf heures un quart; Audenge, le 22 février, à dix heures et demie, pour les numéros 1 à 100, et à quatorze heures pour les numéros au-dessus.

Lesparre

OBSEQUES. — Mercredi matin ont eu lieu, dans l'église de Lesparre, les obsèques de M. Gabriel Vignau, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

Une foule nombreuse accompagnait le char funèbre.

Nous adressons à M. Vignau, avoué à Lesparre, fils du défunt, et à la famille, nos sincères condoléances.

Libourne

Chambre de Commerce

La Chambre de commerce croit devoir rappeler aux intéressés la loi du 22 janvier 1916 obligeant tout Français à déclarer à M. le Procureur de la République les biens appartenant aux ennemis dont il se trouve détenteur, ainsi que les sommes dont il est débiteur envers eux.

Les déclarations faites aux Chambres de commerce en vue de l'enquête ordonnée par M. le Ministre du commerce ne dispensent pas de la déclaration au procureur de la République; celle-ci sera obligatoire dans un délai de quinze jours à partir de la date du décret à intervenir.

TRANSFERT. — Le déserteur Michel A..., a été transféré à Bordeaux vendredi.

A L'ORDRE DU JOUR. — Est cité à l'ordre du régiment, le brigadier de Baritault de Carpie, du 3e escadron du 15e dragons:

« Très courageux, belle attitude au feu. A été blessé. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 11 février. Les filles G... et D..., de Ste-Foy, qui avaient dérobé une forte somme d'argent, au préjudice de M. Bida, photographe dans cette localité, sont acquittées comme ayant agi sans discernement. Elles seront internées dans une maison pénitentiaire jusqu'à leur majorité.

Castillon

CINEMA PATHE. — Dimanche, 13 février, le Secret de l'orpheline; Cascades de la Nouvelle-Zélande; on mange dans le jardin; Actualités de la guerre; Rigadin candidat député, fou rire.

Branne

MARCHE du 10 février. — Cours pratiqués: Poulets, 1 fr. 50 à 8 fr. 50; pigeons, 2 fr. 50 à 2 fr. 75, le tout la paire.

Lapins, 1 fr. 50 à 3 fr. 50 la pièce.

Œufs, 1 fr. 70 à 2 fr. la douzaine.

Graisse, 1 fr. 50 le demi-kilo; lard, 1 fr. 60 le demi-kilo.

Pommes de terre, 8 fr. l'hectolitre.

Poisson blanc, 1 fr. le demi-kilo; lamproyons, 1 fr. 80 la douzaine.

Porc gras, 1 fr. 45 le demi-kilo poids net.

Saint-Seurin-sur-l'Isle

UN BRAVE A L'HONNEUR. — Notre concitoyen Jacques Laguierce, fils de Mme veuve Laguierce, maréchal des logis chef au 58e d'artillerie, sous-officier au 57e avant la déclaration de guerre, est arrivé rapidement aux galons de capitaine. En janvier dernier, il fut décoré de la croix de la Légion d'honneur et de la croix de guerre, et mérita la citation suivante:

« Officier d'un dévouement absolu à ses devoirs et qui n'a cessé de faire preuve d'énergie et de courage. Blessé trois fois, est revenu chaque fois sur le front aussitôt guéri (croix de guerre). »

La Réole

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Tournoi, contrôleur des contributions directes à La Réole, est nommé à Mont-de-Marsan.

M. Tournoi s'était créé dans notre ville de nombreuses sympathies, et ses nombreux amis, tout en le félicitant de son brillant avancement, le verront partir avec regret.

M. Tournoi est remplacé à La Réole par M. Lamberi, qui vient du département de la Creuze, et à qui nous adressons nos souhaits de cordiale bienvenue.

MUTUALITE. — Réunion générale de la Société de secours mutuels n. 121, dans une salle de la mairie, dimanche, 13 février, à deux heures de l'après-midi.

Les sociétaires, non mobilisés, en retard dans le paiement de leurs cotisations, sont invités par le bureau à se mettre à jour dans la matinée.

Frontenac

JOURNEE DU POILU. — La vente des insignes a produit 59 fr. M. le Maire remercie les gentilles et dévouées quêteuses, ainsi que les habitants, qui ont toujours répondu avec générosité à toutes les quêtes faites en faveur de nos soldats. Cette somme a été adressée, ainsi que 24 paires de chaussettes, à M. le Préfet.

Langon

CINEMA. — Dimanche 13 février, en matinée et soirée, le Pardon du Président, en trois parties; la Ruse de Joé l'ingénieur; l'Amour fait tourner la tête; le Trophée de Rigadin, et nombreux films d'actualité de la guerre.

Chronique Régionale

BERGERAC

CITATION. — Notre compatriote le lieutenant Paul Tarel évacué à l'hôpital de Limoges à la suite d'une blessure reçue dans une attaque, vient d'être l'objet d'une nouvelle citation à l'ordre du jour du corps d'armée conçue en ces termes:

« Jeune officier d'un courage et d'un entrain remarquables. S'était déjà particulièrement distingué au cours des événements. Blessé alors qu'il conduisait brillamment sa section en avant. Transporté au poste de secours a refusé de se laisser enlever avant que le dernier de ses hommes ait été lui-même évacué. »

CITATION. — Le caporal Julien Monsec, domicilié à Beaumont, a été ainsi cité à l'ordre du jour: « D'un calme et d'un sang-froid remarquables sous un feu violent, est parti le premier à l'assaut. Arrivé dans la tranchée conquise a vivement installé sa mitrailleuse. Blessé à son poste de combat. » Cette citation comporte la croix de guerre avec palme.

POUR NOS PRISONNIERS DE GUERRE. — Mardi soir 8 février, pendant la représentation théâtral des Femmes de France donnée par la troupe Lucigny de passage à Bergerac sur la proposition de Mme Flornoy, une quête a été faite au profit de l'Œuvre de secours aux prisonniers de guerre de l'arrondissement de Bergerac.

Mlles Vitra et Guillon ont bien voulu se charger de passer parmi les spectateurs, et le montant de leur recette (37 fr. 50) a été versé entre les mains de M. Garrigat, président du Comité.

Le Comité de Bergerac remercie sincèrement toutes les personnes qui ont prêté leur concours à cette œuvre si digne d'intérêt ainsi que la population civile ou militaire de Bergerac qui s'y est associée avec son inlassable générosité.

Le Comité de Bergerac croit devoir faire savoir que cette charité ne s'exerce pas en pure perte, car il reçoit journellement de touchantes lettres de prisonniers qui lui assurent que tous les colis expédiés arrivent exactement en très bon état.

DEUIL. — Nous apprenons le décès survenu à Sainte-Foy-la-Grande de M. Castanet, père de notre ancien confrère M. Castanet, imprimeur à Bergerac, à qui nous adressons nos bien sincères condoléances.

GERANCE D'ETUDE. — Par ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Bergerac, en date du 10 février courant, Me Laterrière, notaire à Mouleydier, a été désigné pour gérer provisoirement l'étude de feu Me Paris, notaire à Bergerac, et pour rester également dépositaire provisoire des minutes et répertoires.

INDEMNITES DE CANTONNEMENTS. — Le paiement des indemnités dues aux propriétaires de immeubles occupés par la troupe pour les mois de février, mars, avril, mai et juin 1915 aura lieu à la recette municipale, boulevard Maine-Biran, à partir de lundi prochain 14 février.

CHAMBRE DE COMMERCE. — Séance du 88 janvier. Les diverses solutions relatives au moratorium des loyers et à celui des échéances commerciales discutées à la dernière assemblée des présidents des Chambres de commerce de France, et résumées dans un rapport présenté par M. Saignette, sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président expose le projet de réorganisation de la batellerie de la Dordogne, préparée par M. le Préfet afin de remédier à la crise actuelle des transports. Dès qu'une solution aura pu aboutir, il en informera la Chambre.

Il expose en outre que pour faciliter les transactions commerciales au comptant, ainsi que le paiement des petits salaires, il y a lieu de remplacer par des coupures neuves de réserve celles qui sont journellement retirées comme trop usagées par la Banque de France, afin de maintenir intégralement, jusqu'à la fin des hostilités, le montant de son émission au chiffre de 400.000 francs. La Chambre, considérant que la crise de monnaie est loin de s'atténuer, adopte cette proposition et décide qu'une nouvelle réserve de coupures sera créée en vue du remplacement de celles qui seront retirées de la circulation.

La Société Energie électrique du Sud-Ouest demandant la déclaration d'utilité publique pour la construction de deux nouveaux barrages sur la Dordogne, une enquête a été ouverte, à l'occasion de laquelle la Chambre a été appelée à formuler son avis sur l'utilité et la convenance de cette entreprise. Après discussion des divers articles du cahier des charges, M. le Président, dans le but de favoriser la moyenne et petite industrie de notre région, propose à la Chambre un vœu qui est adopté à l'unanimité. Sur la demande de la municipalité de Bergerac, ce vœu est transmis d'urgence à M. le Maire pour être discuté et approuvé au besoin par le Conseil municipal.

Des plaintes nombreuses étant parvenues à la Chambre au sujet des défectuosités du service postal à Bergerac résultant de l'insuffisance du personnel et de l'augmentation considérable du chiffre de la population à desservir, M. le Président est chargé d'en informer l'administration supérieure.

LA NEIGE. — Mercredi soir, de dix-neuf heures à une heure du matin, la neige est tombée abondamment sur l'arrondissement et fondait aussitôt.

Petite Correspondance

QUESTIONS MILITAIRES

— A. M., à Saintes. — 1. Vous pouvez demander à être présenté devant une commission de réforme, à laquelle vous exposerez votre situation. — 2. Tous les militaires ont droit de réclamer au ministre à la condition de passer par la voie hiérarchique.

— N. 99, sous-officier de l'île d'Oléron. — Nous ne connaissons pas de circulaire à ce sujet.

— Iuter. — Il faut savoir parler et lire couramment la langue pour laquelle on désire être interprète.

— A. B., numéro 29. — 1. Il n'y a aucun inconvénient, au contraire. — 2. Mais il se pourrait que l'on vous fasse rembourser ce que vous avez perçu indument. Attendez que la mairie vous réclame.

— D. P. E. — Non, mais vous pouvez demander un secours au général commandant la subdivision.

— Pyrénéenne. — 1. Le commandant du dépôt peut encore ordonner qu'il soit visité. — 2. Il sera probablement maintenu auxiliaire. — 3. Oui, qu'il fasse une demande en joignant un certificat du maire.

— G. M. 18. — 1. La femme d'un officier ne peut pas obtenir l'allocation. — 2. Oui.

— Lalumière, Bordeaux. — 1. Non. — 2. Votre femme peut conserver l'allocation, si vous êtes dans l'impossibilité de travailler. — 3. Oui, vous serez convoqué par les soins de votre recrutement.

— N. 5114, 57. — 1. Oui. — 2. Oui. — 3. Non. — 4. Votre situation sera la même qu'avant votre démission.

— E. Bignon, Bagas. — 1. Vous n'avez qu'à attendre d'être convoqué. Il n'est pas encore question de la classe 90 (auxiliaires). — 2. Quand vous aurez été convoqué, vous n'aurez qu'à soumettre votre cas au recrutement pour votre affectation.

— Mme Mouret, Pau. — Faire une demande au général commandant la région. Tous les renseignements vous seront fournis. Les salaires et les situations sont très variables.

— Mme Bounard, rue Mouneyra. — Non, c'est malheureusement impossible.

LE PLANTON DU GENERAL

Toutes les lettres concernant les « questions militaires » doivent être adressées au Planton du Général, à la « Petite Gironde », 8, rue de Cheverus, Bordeaux.

LA TEMPÉRATURE

Situation générale du 11 Février

Bureau central météorologique de Paris

Des neiges et des pluies sont tombées sur le nord et l'ouest de l'Europe. En France, on a recueilli 73mm d'eau au ballon de Servance, 27 à Cherbourg, 17 au Havre et au puy de Dôme, 10 à Chassiron, 8 à Toulouse, Arcachon, Lorient et Brest, 2 à Paris, Besançon, Calais et Bordeaux, 2 à Lyon.

Ce matin, le temps est pluvieux dans le nord et dans les régions de l'ouest, nuageux dans le sud-est.

La température a monté sur nos régions, excepté sur le pas de Calais et la Provence.

Ce matin le thermomètre marquait — 9° à Briançon, — 5 au fort de Servance et au puy de Dôme, — 1 à Belfort et à Lyon, 1 à Paris et Marseille, 2 à Dunkerque et Limoges, 4 à Toulouse, 5 à Perpignan, 6 au Havre, 7 à Bordeaux, 8 à Brest, 10 à Cherbourg, Nantes et Alger, 10 à Lorient et Biarritz, 11 à Lisbonne et Nemours.

En France, le temps va rester nuageux et frais, des averses sont probables.

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

Du 11 février.

Agneaux amenés, 341; renvoi », vendus de 16 à 25 fr. la pièce.

BOURSE DU COMMERCE DE PARIS

(Cote officielle des Marchandises)

Paris, 11 février.

Sucres, incotés.
Alcools, incotés.
Huile de lin, 135 fr. 50.

MARCHÉ DE PARIS-LA VILLETTE

Paris-La Villette, 10 février.

Bœufs. — Amenés et vendus, 1.248. 1re qualité, 2 fr. 42; 2e qualité, 2 fr. 28; 3e qualité, 2 fr. 12. Prix extrêmes: de 1 fr. 88 à 2 fr. 54.

Vaches. — Amenées et vendues, 588. 1re qualité, 2 fr. 42; 2e qualité, 2 fr. 28; 3e qualité, 2 fr. 12. Prix extrêmes: de 1 fr. 72 à 2 fr. 54.

Taureaux. — Amenés et vendus, 132. 1re qualité, 2 fr. 22; 2e qualité, 2 fr. 14; 3e qualité, 2 fr. 02. Prix extrêmes: de 1 fr. 82 à 2 fr. 30.

Veaux. — Amenés et vendus, 770. 1re qualité, 3 fr. 68; 2e qualité, 3 fr. 20; 3e qualité, 2 fr. 80. Prix extrêmes: de 2 fr. à 3 fr. 90.

Moutons. — Amenés et vendus, 5.074. 1re qualité, 3 fr. 40; 2e qualité, 3 fr. 06; 3e qualité, 2 fr. 70. Prix extrêmes: de 2 fr. 50 à 3 fr. 70.

Porcs. — Amenés et vendus, 3.590. 1re qualité, 3 fr. 12; 2e qualité, 3 fr.; 3e qualité, 2 fr. 80. Prix extrêmes: de 2 fr. 58 à 3 fr. 32.

Marché actif et vente facile pour toutes les catégories de viandes.

Par suite du temps favorable, les prix des veaux sont maintenus au niveau de lundi dernier, et les porcs ont fléchi de 6 fr. aux 100 kilos. Par contre, le gros bétail accuse une petite avance, et les moutons sont en hausse assez notable.

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Londres, 11 février.

Cuivre. — Disponible, 135 liv. 10 sh.; à trois mois, 132 liv. 10 sh.

Etain. — Disponible, 180 liv.; à trois mois, 179 liv. 10 sh.

Plomb. — Disponible, 32 liv. 5 sh.; mai, 32 liv.

Zinc. — Disponible, de 86 à 87 liv.

PRODUITS RÉSINEUX

Londres, 10 février.

Essence de térébenthine. — Lourde. — Disponible, 48 sh. 3/4; à trois mois, 48 sh. 3/4; éloigné, 48 sh. à 46 sh. 1/2.

Résine. — Disponible: 22 sh. 3 den.

BOURSE DE BORDEAUX

du 11 février 1916

Au comptant: 5 % t. p., 87 25. — Obligations de la Ville de Paris 1865, 520; dito 1875, 499; dito 1899 Métropolitain, 296. — Banque de France, 4.500. — Comptoir National d'escompte, 645. — Obligations communales 1880, 446; dito 1891, 292; dito foncières 1895, 332. — Lyon et Méditerranée (Paris à) actions de 500 fr., 925. — Orléans, obligations 3 % anciennes, 380. — Ouest, actions de 500 fr., 690. — Sud de la France obligations, 298. — Compagnie Transatlantique, 126. — Messageries Maritimes ord., 77 50. — Argentine 1886, 496. — Brésil Funding 5 %, 94. — Bons Japon 5 % 1913, 507. — Portugal 3 %, 1re série, 62 10. — Russe 5 % 1906, 83 80.

Souscription et Renouvellement des Bons de la Défense nationale

Le public souscrit aux **Bons de la Défense nationale** avec le même empressement patriotique qui l'a conduit à venir échanger en quelques mois, à la Banque de France, près d'un milliard ½ de francs d'or contre des billets de banque.

Non seulement des souscriptions nouvelles se produisent, mais encore ceux qui voient venir à échéance les Bons qu'ils possèdent déjà, en demandent de suite le renouvellement.

La raison en est que tout le monde sait qu'en prenant des Bons de la **Défense nationale** on fait un placement avantageux et que l'on sert utilement, en même temps, la Trésorerie nationale.

LE DIABÈTE est radicalement GUÉRI et en peu de temps par le VIN URANÉ PESQUI qui fait diminuer de 1 gramme par jour LE SUCRE DIABÉTIQUE. Le VIN URANÉ PESQUI donne la force et la vigueur; il calme la soif et empêche les accidents: Gangrène, Anthrax, etc., etc. *Dans toutes les Pharmacies.*

EN VENTE Dans les Magasins de la Petite Gironde: Ouvrages de E. TRIGANT-GENESTE Sous-Préfet honoraire, A propos de la Guerre 1914-1916 MANUEL FORMULAIRE DES DEMANDES DE PENSIONS et SECOURS IMMÉDIATS des VEUVES de militaires non fonctionnaires PRIX: 1 FRANC. GUIDE FORMULAIRE DES DEMANDES DE PENSIONS à OPTION des VEUVES de Militaires fonctionnaires PRIX: 0 FR. 75. Adresser les commandes, avec le montant en mandat-poste, au Directeur de la Petite Gironde, à Bordeaux.

Le Directeur: Marcel GOUNOUILHOU *Le Gérant:* Georges BOUCHON. Bordeaux Imprimerie G. GOUNOUILHOU rue Guiraude, 11. Machines rotatives Marinoni.

BOURSE DE PARIS

DU 11 FEVRIER

FONDS D'ÉTATS		CHEMINS DE FER		CRÉDIT FONCIER			
5 0/0 Français libéré	87 25	ACTIONS		Commun. 1879...	419 »	Riazan-Our. 4 %..	833 »
— non libéré	87 25	Est	— —	— 1880	452 »	Nord Donetz 4 ½.	425 »
3 0/0	61 »	Lyon	— —	— 1891	289 »	Volga-Boug. 4 ½.	350 »
3 0/0 amortiss.	— —	Midi	— —	— 1892	319 »	OBLIG. DIVERSES	
3 1/2 0/0	— —	Nord	— —	— 1899	319 »	Chantiers de la Loire 5 %....	— —
Etat 4 %	— —	Orléans	1060 »	— 1906	352 »	Omnibus 4 % ...	352 »
Tonkin 2 ½	— —	Ouest	692 50	— 1912 libérée.	198 »	Thomson 4 %....	— —
Tunis 1892	— —	Ouest-Algérien	— —	Foncières 1879...	455 »	Transatlant. 3 %.	— —
Madagascar 3 ½ %	— —	Andalous	354 »	— 1883	324 »		
3 %...	— —	Nord-Espagne	420 »	— 1885	329 »	EN BANQUE	
Argentin 1896	— —	Saragosse	415 »	— 1895	332 »	Dniéprovienne...	2150 »
— 1909	100 »	VALEURS DIVERSES		— 1908	353 »	Monaco.....	2474 »
— 1911	81 50	ACTIONS		— 1909	198 »	— cinq mes..	495 »
Chine 1903	— —	Métropolitain	398 »	— 3 1/2 1913 lib.	398 »	Bakou	— —
— 1908	399 »	Nord-Sud	— —	— 4 % 1913...	420 25	Colombia (Pétroles de)	813 »
— 1913	405 »	Omnibus	— —	CHEMINS DE FER		Wyoming ordin..	39 »
Egypte unifiée	84 »	Panama Bons	— —	Est 3 %	358 »	Crown Mines	— —
3 1/2	73 75	Suez	— —	— nouvelle ...	358 »	Debeers ordin.	305 »
Espagne coup. 960	90 75	Suez civilisé	— —	— 2 1/2	208 »	— préf.	375 »
Italien 3 %	— —	Aciéries Marine	1760 »	P.-L.-M. 4 %	421 »	Jaggersfontein	78 »
Japon 1905	83 25	Brésil ordinaire	291 »	Fusion ancienne.	231 25	East Rand	30 »
— 1907	96 »	— privilég.	289 »	— nouvelle .	333 »	Ferreira	— —
— 1910	79 75	Boléo	770 »	Lyon 2 ½	304 »	Horse shoe	51 »
— 1913	508 »	Penarroya	1530 »	Midi 3 %	339 »	Goldfields	37 50
Maroc 1904	476 »	Rio-Tinto	1712 »	— nouvelle	341 50	Léna	43 »
— 1910	480 »	Sels gemmes	248 »	— 2 1/2	— —	Modderfontein	— —
Portugal	— —	Sosnowice	— —	Nord 4 %	421 »	Randmines	108 50
Russe 1880	— —	Transatlantique	— —	— 3 %	342 »	Chino Copper	335 »
— consolidé	— —	Tréfileries-Havre	— —	— nouvelle ...	344 50	Ray Consolidated	154 50
— 1901/04	57 25	Thomson	520 »	— 2 1/2	301 »	Shansi	— —
— 1896	— —	Obligations Françaises		Orléans 4 %	433 »	Spies Petroleum	17 50
— 1906	83 40	VILLES		— 3 %	379 »	Spassky Copper	52 25
— 1909	72 50	Paris 1865	— —	— 1884	356 »	Tharsis	162 »
— 1914	— —	— 1871	365 »	— 2 1/2	323 »	Utah Copper	498 »
Serbe 1895	— —	— 1875	— —	Ouest 3 %	354 »	Butte and Super.	525 »
— 1902	351 »	— 1878	— —	— nouvelle	356 »	Vieille-Montagne	620 »
— 1913	— —	— 1882	261 »	— 2 1/2	328 »	Hartmann	— —
Turc unifié	— —	— 1892	257 »	OBLIGAT. ÉTRANG.		Lianosoff	— —
Établissements de Crédit		— 1904/06	312 »	Lombard 3 % anc.	184 50	Maltzof	— —
ACTIONS		— 1908	298 »	Nord-Espag. 1res 3 %	239 »	Malacca	127 50
Banque de France	4490 »	— 1909	314 75	— 2e série	339 »	Platine	415 »
Banque d'Algérie	2376 »	— 1905	315 50	Saragosse 1re sér.	344 75	Touls	— —
Banque Française	— —	— 2/3/4 1910	— —	— 2e série	333 »		
Banque de Paris	— —	— 3 % 1910	280 50	— 3e série	— —		
Crédit Mobilier	— —	— 1912	232 »				
Cie Algérienne	970 »						
Comptoir d'Esc.	— —						
Crédit Foncier	— —						
Crédit Lyonnais	980 »						
Société Générale	— —						
Soc. Marseillaise	— —						
Union Parisienne	— —						
Banque française Rio-Plata	160 »						

COURS DES CHANGES

Londres, 27 97 à 28 03; Espagne, 5 56 1/2 à 5 62 1/2; Hollande, 2 46 à 2 50; Italie, 86 1/2 à 88 1/2; New-York, 5 84 1/2 à 5 90 1/2; Portugal, 4 25 à 4 46; Pétrograd, 1 78 1/2 à 1 86 1/2; Suisse, 1 11 à 1 13; Danemark, 1 61 1/2 à 1 63 1/2; Suède, 1 63 1/2 à 1 67 1/2; Norvège, 1 63 1/2 à 1 66 1/2.

Marché ferme. 3 % calme. Fonds étrangers irréguliers. Valeurs cuprifères en hausse.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

CREDIT LYONNAIS. — **Bilan au 31 décembre 1915.** — *Nota.* — Les communications étant interrompues avec quelques-unes de nos Agences, nous avons dû, en ce qui les concerne, faire état des écritures passées à la date de la dernière situation qui nous est parvenue.

Actif		Passif	
Espèces, en caisse et dans les banques ... Fr.	589,453,094 20	Dépôts et Bons à vue ..... Fr.	592,613,860 74
Portefeuille et Bons de la Défense nationale	992,129,575 67	Comptes courants	1,048,557,966 95
Avances sur garanties et reports	241,479,105 72	Opérations de change à terme garanties	21,240,000 »
Comptes courants	383,472,204 64	Comptes exigibles après encaissement	98,814,731 83
Opérations de change à terme garanties	21,240,000 »	Acceptations	18,650,909 66
Portefeuille titres (actions, bons, obligations, rentes)	8,633,764 24	Bons à échéance	15,534,501 13
Comptes d'ordre et divers	51,289,639 15	Comptes d'ordre et divers	83,367,258 24
Immeubles	35,000,000 »	Solde du compte « Profits et Pertes des exercices antérieurs »	18,918,155 07
		Réserves diverses	175,000,000 »
		Capital entièrement versé	250,000,000 »
	Fr. 2,322,697,383 62		Fr. 2,322,697,383 62

L'ARTILLERIE DE L'HYGIÈNE

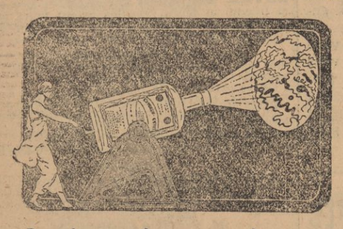

De même que le canon tue les ennemis de la Patrie, de même le **Goudron-Guyot** tue les mauvais microbes, qui sont les ENNEMIS DE NOTRE SANTÉ et même de notre vie.

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, méfiez-vous, c'est par intérêt. Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et *a fortiori* de l'asthme et de la phtisie de bien demander dans les pharmacies le véritable **Goudron-Guyot.**

Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette: celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs: violet, vert, rouge, et en biais,* ainsi que l'adresse: **Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.**

Prix du Goudron-Guyot: 2 francs le flacon.

Le traitement revient à **10 centimes par jour** — et guérit.

P. S. Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de **pin maritime** pur, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon: 2 fr. 50.

CADEAU La Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, envoie à titre gracieux et franco par la poste, un flacon échantillon de **Goudron-GUYOT** ou de **Capsules-GUYOT**, à toute personne qui lui en fait la demande de la part de la *Petite Gironde.*

AV. auto Brasier servant tourisme et camion 16 chevaux. S'adr. rue Malbec, 232 bis.

CHARCUTIERS: Oignons, 11 et 15 fr. 50 kos, 89, c. Saint-Jean.

CAMION-AUTO à v., tr. bonne occas., parfait état. Garage 41, r. Charles-Marionnaud, Bdx.

LOT MERRAIN, bois de Hongrie 1er choix, pour tonnellerie. Ecr. Lemercier frères, à Fougerolles (Haute-Saône).

AUTO LABOUREUSE. Affaire intéressante. — On vendrait brevet. Demander renseignts à M. Paul Noël, Antibes.

DÉCÈS. Ec